



SETTIMANALE CORSU
 SETTIMANALE CORSU
 SETTIMANALE CORSU
 D'INFORMAZIONE
 D'INFORMAZIONE



RENÉ VIALE

Une vraie vie de cinéma

RENCONTRE P4

VISITE

«Madame Corse»
 fait
 mouche
 P19



INCENDIES

Solidarité
 à l'épreuve
 du feu
 P21



1,60€

ÉDITOS P2 • SETTIMANA CORSA P19 • AGENDA P22

S E M P R ' À F I A N C ' À V O I

a Radiò di a Corsica

Alta
frequenza

ARADIO DI A CORSICA

Dipoi 35 anni

EN FM

**AIACCIU 103.2 BASTIA 98.9 CORTI 104 CALVI 87.9
GHISUNACCIA 107.4 PORTIVECHJU 93.7 BUNIFAZIU 101.2
VIVARIO 97 BUCUGNANU 107.5**

EN NUMERIQUE

MARSEILLE AIX... NICE CANNES...

WWW.ALTA-FREQUENZA.CORICA

**L'APPLI ALTA EST DISPONIBLE
TELECHARGEZ LA !!**



Évidemment

Inquiétante est l'étude réalisée par l'Ifo pour la fondation Jean-Jaurès auprès d'un échantillon de 1000 personnes représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus. Échantillon complété par un autre de 252 personnes de moins de 35 ans. À l'évidence, cette dernière précision, vous l'avez peu entendue ou lue dans les médias. Mais comme 30 % des interrogés pensent que la presse ne restitue l'information que de manière déformée voire fautive, je ne résiste pas à la tentation de le rappeler à tous les complotistes!

Ça balance pas mal dans cette étude sur la capacité de certains à nier, à modifier la réalité ou à être perméables aux rumeurs les plus folles. Ainsi, pour 4% des Français, le réchauffement climatique n'est qu'une thèse défendue par les politiques et les scientifiques pour faire avancer leurs seuls intérêts. 4% me diriez-vous, c'est peu!

Alors, que penser des 79% des sondés qui adhèrent à au moins une de ces thèses conspirationnistes: le ministère de la Santé est de mèche avec l'industrie pharmaceutique pour cacher la dangerosité des vaccins; le virus du Sida a été créé en laboratoire pour être ensuite testé sur la population africaine; Daesch ou Al-Qaïda sont instrumentalisés par les services secrets occidentaux; les Américains ne sont pas allés sur la Lune, la Terre est plate, etc.

Après le siècle des Lumières, le siècle des illuminés! Apparemment, les maîtres du monde sortent de l'ombre pour dominer les princes des villes, dénoncer les complots fomentés par les sionistes, francs-maçons, services secrets. J'en appelle donc à tous les Mulder, David Vincent, Antoine Marcas et autres héros pour nous sauver.

Et j'oubliais si vous pensez à un complot sémantique dans ce billet pour rendre un hommage caché à une *poupée de cire, poupée de son*, c'est peut-être qu'ils sont déjà partout! Alors un conseil, résistez(z) ou débranche(z) définitivement! ■ dominique.pietri@yahoo.fr



Da Roland FRIAS

Curagiu è forza!

I fochi sò a malavia di a Corsica. Sta trista realtà annisce tutti l'anni i nostri lochi. D'estatina, simu propiu avvezzi per disgrazia di vede a ma-chja parte in pulvina. Ma d'inguernu è cù disgrasti cusi impurtanti, forse ci vuleria à vultà quasi trent'anni in daretu per ritruvà una situazione simile. L'astr'eri, mancu una ghjurnata hè bastata per brusgià duie milla ettare cù conseguenze maiò nant' à a vita di i paisani di Sant'Andria di u Cutone, di Chjatra di Verde, di Cervioni è di u Campuloru, o di Tagliu Isulaccia, colpa di sicuru à a viulenza di a timpesta Eleanor ma dinò, secondu l'auturità, torna à una manu assassina è maladetta. Ch'ella sia nant' à u pianu ambientale o materiale, si tratta d'una strage tamanta chì sò state strutte sette case è quatru spluttazione agricole. Famiglie sane è pastori anu persu tuttu cù u focu chì hà feritu trè persone è tombu parechje bande di capre. Ùn si pò pensà chè à quelle è à quelli chì sò stati culpiti da stu scumpientu senza nome. Cum'è sempre di pettu à e fiamme di u periculu, hè statu strasurdinariu l'impegnu di i spinghjifochi. Dopu à tanti danni, si sò date di rimenu anch'elle a ghjente cù a messa in anda d'una mossa di fraiutu maiò à prò di e vittime, ind'a Corsica intera, è ancu aldilà. Sò stati urganizati digià cuncerti è serate culturale, altri ritrovi sò previsti. Sò state numerose dinò e raccolte di robba da manghjà, di panni, di materiali di cucina, à un puntu tale ch'è issu livellu qui ùn ci hè più bisognu. Ci sò state chjame à a solidarietà, ancu nant' à e rete sociale è a tela, per mezu di campagne di finanzamentu participativu purtate da l'associu Svegliu Cerviunincu è l'associu di i Capraghji Corsi, frà altre andature esempiare cum'è quella di pastori sardi chì anu prupostu di rigalà una trentina di capre à i pastori corsi dannighjati da u focu. Una bellissima mossa dinò, quella sottoscrizione di Corse-Matin/RCFM, seguitata assai. Stu soffiu cumunu di solidarietà hà riscallatu u core à ognunu, di l'antichi valori è di u stintu, cusi cari à a Corsica. Hè sempre vivu u dolore ma rinasce a fiara di a speranza è di a fratellanza. In tantu, per st'annu novu, mandemu torna à tutte è à tutti i nostri auguri i più sinceri di pace è salute, cù assai curagiu è forza! ■

À MODUNOSTRU
À MODUNOSTRU

ICN INFORMATEUR CORSE NOUVELLE ©

CorsicaPress Éditions SAS*

Immeuble Marevista, 12, Quai des Martyrs, 20200 Bastia
Tél. 04 95 32 89 95 & 04 95 32 89 90

Directeur de la publication – Rédacteur en chef:

• Paul Aurelli (04 95 32 89 95)

journal@icn-presse.corsica

• Elisabeth Milleliri • informateur.corse@orange.fr• 1^{er} secrétaire de rédaction (Bastia) P. Muzzarelli

• Secrétaire de rédaction (Ajaccio) Eric Patris

Conseillers: Roland Frias (Cultura è lingua corsa),

Christian Gambotti (Corses de l'extérieur).

BUREAU DE BASTIA – RÉDACTION

1, Rue Miot (2^e étage), 20200 BASTIA

Tél. 04 95 32 04 40 • Fax 04 95 32 02 38

Annonces légales – Tél. 04 95 32 89 92

BUREAU D'AJACCIO – RÉDACTION

21, Cours Napoléon – BP 30059

20176 AJACCIO Cedex 1

Tél. 09 67 48 71 56 – 04 95 32 89 95

Roland Frias, Claire Giudici, Kampà, Tim Leoncini,

Pierre Pasqualini, Marion Patris de Breuil,

Manon Perelli, Dominique Pietri,

en partenariat avec Alta Frequenza et Télé Paese

AVEC LA COLLABORATION DE:

Batti, Marie-France Bereni, Frédéric Bertocchini,

Jacques Fusina, Marie Gambini, Jean-Toussaint Lecca,

Michel Maestracci, Jacques Paoli, David Raynal.

PUBLICITÉ Corse Regipub SAS

M. Stéphane Brunel

Tél. 0612 03 52 77

mail: brunel.stephane@yahoo.fr

IMPRIMERIE AZ Diffusion 20600 Bastia

CPPAP 0319 | 88773 • ISSN 2114 009

Membre du SPHR



• Fondateur Louis Rioni •

Vous vivez

en Centre-Corse,

dans le Cap,

la région de Bonifacio

ou le Sartenais,

vous avez

une bonne connaissance

de la vie publique,

culturelle, associative

et sportive

dans votre bassin de vie?

Vous souhaitez mettre

en lumière les initiatives

qui y voient le jour?

Vous aimez écrire et/ou

prendre des photos?

L'ICN recherche ses**correspondants locaux.**

Écrivez-nous:

journal@icn-presse.corsica

RENÉ VIALE

Une vraie vie de cinéma



Photo Famille Viale

Incarnation du touche-à-tout, René Viale, 83 ans, est un de ces hommes à la parole aisée et à la mémoire précise. Retraité depuis une vingtaine d'années, il n'en vient pas moins quotidiennement au cinéma le Studio, à Bastia, que sa fille gère désormais. Un lieu qui fut autant un repère qu'un gagne-pain et, plus encore, le théâtre d'une passion.

Aux murs, au-dessus des livres qui composent la bibliothèque dédiée au cinéma qu'il a fondée, s'étalent les affiches des festivals du cinéma italien à travers le temps. Les lieux, précise-t-il, sont ouverts à tous, chacun peut s'y instruire sur le cinéma, emprunter les ouvrages qui l'attirent et des cours d'éducation à l'image et artistique sont donnés à environ 22 000 élèves, afin de leur apprendre à apprécier le cinéma d'auteur. La bibliothèque comptera sans doute prochainement un nouveau volume, avec la parution d'un ouvrage de Dominique Dionisi pour qui René Viale, s'il parle plus volontiers de sa passion pour le 7^e art que de lui-même, a accepté de se confier.

Il se souvient avec amusement de l'itinéraire parfois surprenant qui l'a conduit vers le cinéma. Flash-back sur les années 1950... Le jeune René Viale, épris de sport et d'haltérophilie, est invité par des amis dans une salle de sport récemment ouverte à l'usine de cigarettes JOB-Bastos. Ils l'enjoignent à tester les agrès, discipline qu'il ne connaît pas : il s'y essaie avec enthousiasme et ne tarde pas à être repéré par le directeur, qui lui demande de s'occuper de la section acrobatique. Débute alors une entente : René Viale travaille dans l'usine, exécutant des tâches simples, et donne deux heures de cours de gym le soir. Puis voilà que la directrice d'une nouvelle école de danse demande à rencontrer les sportifs pour qu'ils viennent danser chez elle. Perplexité desdits sportifs : «*Nous lui disions : mais regardez-nous, on est nouveaux, on a des gros muscles épais, comment voulez-vous que nous fassions des arabesques et des entrechats ? Mais elle nous a répondu que ça n'était pas impossible, qu'on ferait avec. Et me voilà danseur classique, avec ma musculature, en 1954. J'ai appris les entrechats, les arabesques et les jetés ! La directrice avait été première danseuse à l'Opéra de Paris, donc elle était très rigoureuse et nous répétait : pas d'excuses !*».

Puis les parents de son épouse, une danseuse et sœur d'un ami qu'il n'avait tout d'abord pas osé courtiser «*par pudeur*», souhaitant créer un quatrième cinéma à Bastia (aux côtés de l'Eden, du Paris et du Régent), lui proposent de suivre une formation pour devenir projectionniste. «*Ce qui est amusant c'est que jeune, quand on s'ennuyait avec mes amis, je prenais une boîte en carton sur laquelle j'avais tracé un écran. J'y avais ajouté deux bobines : une réceptrice et une débitrice. Je découpais les BD des journaux qui avaient deux ou trois mois, je les collais, et je les faisais passer sur les bobines en commentant. J'étais déjà montreur d'images en quelque sorte !*»

Le cinéma est créé en 1957 et devient grâce à l'action de M. de Mari, cinéphile, un cinéma destiné aux enfants. Les trois autres salles de Bastia proposant les films commerciaux, majoritairement des westerns, il avait la volonté de montrer aux enfants des films qui leur étaient destinés. Le Studio se classe «*cinéma de répertoire*»... mais ne parvient pas à attirer les spectateurs. M. de Mari préfère renoncer au cinéma plutôt que de transgresser ses principes. Le conseil d'administration confie alors la programmation à René Viale. Qui se voit forcé de relever un défi de taille : garder la même ligne de conduite vis-à-vis des enfants tout en échappant à la faillite. Il coupe la poire en deux en réservant une petite part de la semaine au cinéma «*commercial*», ce qui lui permet de conserver le classement de la salle tout en attirant plus de monde. Le conseil décide tout de même de se retirer en 1968 et propose au projectionniste de reprendre la salle, ce qu'il accepte. Le voilà propriétaire d'une petite salle de cinéma, face aux trois géants de la ville. Le Studio écope des films dont les autres cinémas ne veulent pas, souvent des films datant de l'année précédente. «*Je ne m'en sortais pas bien malgré le peu de personnel, puisque j'essayais de tout faire : c'était la seule situation que j'avais, et si je perdais ça, je repartais de zéro.*»

René Viale décide donc d'aller chercher le public là où il est. Au

début des années 1970, observant que les Bastiais passent leurs congés dans leurs villages d'origine, il crée des cinémas de plein air, d'abord à St Florent, puis à Moriani, à Macinaggio, à Porto-Vecchio. Des gens se joignent à lui et l'imitent à Sagone, à Ghisonaccia, etc. «*Il y avait un film différent pour chaque site chaque soir, avec des sièges, parce que ce n'étaient pas des cinémas où vous apportiez vos chaises ! C'était agréable, avec les étoiles filantes, le bruit des grillons... C'est ce qui m'a permis de m'en sortir parce que je pouvais passer les films que j'avais déjà projetés à Bastia.*»

Parallèlement, il met en place des mini-festivals qui aboutiront en 1982 à la naissance du Festival de film et de culture méditerranéenne, créé avec l'UPC, qui réunissait 17 pays de la Méditerranée et dont par la suite Arte Mare a repris le flambeau. Le public plébiscite : 17 000 entrées la première année. Il met en place des journées du cinéma italien qui deviendront par la suite le Festival du film italien de Bastia, mais aussi une Quinzaine du cinéma britannique et espagnol ainsi que la Décade du fantastique : «*Je choisissais un réalisateur, comme Cronenberg ou De Palma, et ça commençait à 9h du soir jusqu'à 5h du matin, avec la soupe à l'oignon, et les croissants*».

Toutefois, dans les années 1980, avec la banalisation de la télévision et l'utilisation des cassettes vidéos, le cinéma accuse le coup : «*Ça a provoqué un gros ralentissement, et on a eu une perte d'exploitation et de fréquentation de 40 à 50 %* . » Aussi, en 1985, René Viale installe une antenne satellite sur le toit de son cinéma pour pouvoir capter des événements en direct. Cela lui permet de retransmettre des concerts, du théâtre en direct. De même les partis politiques, lors des élections, vont faire appel à ce service : des visio-conférences avant l'heure. «*Heureusement le cinéma est comme une hydre, il y a toujours une tête qui repousse. À un moment c'était le CinémaScope : impossible à Bastia à cause de l'architecture de la salle, mais en plein air on faisait ce qu'on voulait et c'était époustoufflant. En 1985/86, sur le continent, les cinémas ont commencé à se diviser en plusieurs salles ; maintenant il y a le numérique, la 3D, et bientôt des écrans vont remplacer les projecteurs.*» Officiellement, René Viale a pris sa retraite il y a une vingtaine d'années et passé le relais à sa fille Michèle. Cependant, le Studio est demeuré son second chez-lui, et il en demeure, aux yeux de bien des Bastiais, une figure indissociable. «*Ce matin je croise un monsieur chez le boulanger qui me dit : je vous connais... Je lui réponds que c'est bien possible puisque je vois beaucoup de monde passer au cinéma. Il m'avait vu lors des Décades du film fantastique, où il était venu avec celle qui est devenue sa femme. Ça l'avait marqué. Il a même voulu prendre une photo ! Mais je ne m'attache pas à mon «*image de marque*», je n'aime pas trop... » ■*

Marion PATRIS de BREUIL



*«**Heureusement le cinéma est comme une hydre, il y a toujours une tête qui repousse.**»*

SECRETS D'ÉPICES

TRADITION D'AILLEURS POUR MIEL D'ICI



Lorsque Christophe Chiocca évoque ses pains d'épices, on sentirait presque un parfum de miel emplir l'air.

*Inscrit dans une démarche de production responsable et consciencieuse pour l'environnement,
il confectionne des pains d'épices à base d'ingrédients sourcés localement.*

D'où vous est venue l'idée du pain d'épices?

Ma maman est originaire de Montbéliard, en Franche-Comté, où le pain d'épices est un produit incontournable de la scène gastronomique. Tous les ans pour les fêtes, je la voyais chercher sans grand succès du pain d'épices artisanal sur les marchés de l'île. De mon côté, passionné de pâtisserie depuis l'enfance, j'ai dirigé pendant trois ans un restaurant à Marseille où je m'occupais aussi du poste des desserts. Là-bas déjà, je veillais toujours à mettre une note corse dans mes réalisations en ajoutant de la châtaigne, de l'arbouse, des canistrelli... Ma compagne ayant été apicultrice dans le passé, l'alliance de nos expériences a inspiré ce nouveau projet.

Comment l'aventure a-t-elle démarré ?

Nous avons fait un premier test à tâtons auprès de notre bande d'amis, en organisant une dégustation pain d'épices et foie gras. Les premiers retours ont été excellents, si bien que plusieurs ont voulu passer commande. C'était le déclencheur, il fallait se lancer. Aussitôt dit aussitôt fait, je me suis inscrit à la chambre des métiers en janvier de l'année 2017. 6 mois plus tard, j'écouais mes premières productions sur le marché dominical de Porto-Vecchio. Commencer en juin était difficile car nous proposons un produit qui, dans l'esprit des gens, est associé aux fêtes de fin d'année. Mais à notre grande surprise, nous avons vendu la totalité de notre marchandise malgré la température avoisinant les 40°! Beaucoup de gens nous disaient que le goût leur rappelait leur enfance. Quelques restaurateurs s'y sont intéressés aussi, un ami m'en a pris pour son restaurant, puis de fil en aiguille, un hôtel pour son brunch, etc. Le dimanche, je profitais du fait d'être présent sur le marché pour aller démarcher les restaurateurs et établissements alentours. J'ai réussi à en toucher quelques-uns dans la région, qui essayent d'innover en l'intégrant à leur menu, avec des retours toujours excellents. De grands restaurateurs m'ont félicité en me disant que c'était un produit très équilibré. Si le pain d'épices est un produit qui évoque Noël, en réalité il peut tout à fait se consommer toute l'année. J'aime bien le servir avec une planche de fromages pour une alliance sucrée-salée originale par exemple et il s'intègre aussi très bien dans des recettes comme une souris d'agneau ou un pavé de saumon en croûte de pain d'épices. Il faut être créatif!

Où fabriquez-vous vos produits?

A Porto-Vecchio, où je vis et travaille, car pour le moment je pratique cette activité en parallèle de mon emploi. Au départ, je n'avais pas de local à moi et j'utilisais la cuisine d'un restaurant saisonnier libre pendant l'hiver. Depuis le 2 janvier, je partage un laboratoire avec un traiteur. Il y a beaucoup plus d'espace, différents postes avec le matériel adapté et surtout un professionnel de la restauration sur place pour m'épauler et me donner un coup de main si nécessaire.

Comment choisissez-vous vos matières premières?

Je suis très sensible à la question écologique, aussi bien dans le choix de mes produits que dans la quantité d'emballages utilisés. J'essaye autant que possible de prioriser le local, le plus proche de là où je travaille. De travailler du bio aussi, et idéalement du local et du bio. Le miel que j'emploie provient de l'apicultrice Nathalie Bourras à Bonifacio dont on utilise exclusivement le maquis d'automne et le miel de châtaigner. Je prends les noisettes chez Petru Santu Guelfucci à Venzolasca et la farine bio vient de l'Ortulinu à Bonifacio. Pour le sucre, uniquement du moscovado, non raffiné. Pas d'œuf, pas de lait, pas de beurre, simplement de l'eau. J'aimerais aussi un jour pouvoir produire certaines des matières premières comme le miel, les figues ou les écorces d'orange. Côté emballage, j'utilise des moules biodégradables et réutilisables en bois dans lesquels sont directement vendus les pains d'épices. C'est essentiel pour moi de respecter l'environnement et le travail des producteurs. Nous sommes sur une île, si chacun était attentif à la démarche de production lors de l'achat d'un produit, nous pourrions avoir une consommation beaucoup plus sensée et vertueuse.

Peut-on envisager un jour un pain d'épices aux arômes de Corse?

Le pain d'épices n'est pas un produit de la culture corse, on ne va pas se mentir. Même si certaines épices pourraient pousser ici du fait du climat. Pour l'instant, je travaille avec 5 parfums: nature, noisette et amande, pépites de chocolat, figues ou écorces d'orange. Le chocolat plaît particulièrement aux enfants car il masque un peu le goût du miel, et c'est un goûter plus sain que les biscuits industriels. Mais il est vrai que je réfléchis à inclure des essences locales comme la népita ou l'immortelle, très à la mode mais dont le goût prononcé demande de trouver le bon dosage. Je souhaiterais aussi intégrer de la clémentine plutôt que de l'écorce d'orange, et du cédrat. Les possibilités sont nombreuses et je profite de l'hiver pour rencontrer les producteurs, ou encore l'Inra qui fait un travail incroyable sur les variétés d'agrumes.

Comment communiquez-vous et commercialisez-vous vos produits?

Le bouche-à-oreille principalement, mais aussi les réseaux sociaux, Facebook en particulier. Les gens achètent et publient des photos qu'ils partagent, cela fait connaître le produit. J'essaye d'être présent sur les marchés, particulièrement en période de fêtes. J'aime l'esprit qu'on y trouve, il existe une vraie entraide entre les artisans dans les foires et cela permet de créer une clientèle d'habitueés, aussi. Je suis donc au marché de Porto-Vecchio tous les dimanches et commence à travailler avec quelques épiceries fines sur la Corse comme A Murredda, dans le sud. On me demande souvent où trouver le produit. Je travaille au développement et envisage aussi à moyen terme de faire de la vente par internet. Un site internet est d'ailleurs en construction et devrait être prêt dans les prochaines semaines.

Vos objectifs pour 2018?

Améliorer le temps de conservation du produit tout en affinant notre recette, afin qu'il conserve tout son moelleux le plus longtemps. C'est un véritable défi, mais un critère essentiel à notre développement car pour l'instant je fonctionne à la commande. Je préfère être sûr que toute la production s'écoule et fabriquer une plus grande quantité pour la fois d'après afin d'éviter les pertes. Mais pas question pour autant de faire un produit d'exception destiné à une clientèle touristique en saison. Je préfère augmenter ma production que mes prix. Pour le reste... Il y aura aussi d'autres produits à venir, mais je n'en dis pas plus, je garde un peu de mystère pour le futur. ■

Propos recueillis par Chloé NURY

Le pain d'épices ne date pas d'hier. Mets populaires des fêtes de Noël et des contes enfantins, on lui prête des origines anciennes très variées: l'Égypte où on consommait déjà un pain au miel et aux épices, mais aussi la Chine où les rations des cavaliers de Gengis Kahn comprenaient un pain de farine de froment agrémenté de miel, épices et plantes aromatiques. Fabriqué à base de miel, la plupart des recettes contemporaines y ajoutent cannelle, muscade, gingembre, cardamome, anis, badiane, girofle et vanille. ■





N° 01

SAS RIBELLA, BIERA PAISANA

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 2000 euros
Siège social : Route de Saint-Florent
Lieu-dit Vacchareccia
20253 Patrimonio

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 03 janvier 2018, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale :

SAS RIBELLA, BIERA PAISANA

Forme : Société par Actions Simplifiée
Capital social : 2000 euros
Siège social : Route de Saint-Florent, Lieu-dit Vacchareccia, 20253 Patrimonio

Objet social : Exercice des activités de production brassicole, exploitation et développement de la marque RIBELLA ; malterie, production de vin d'orge, production de vins, production de céréales, production de houblons, distillation d'huiles essentielles et florales, distillations alcooliques, vente au détail, en gros et en demi gros ainsi que le transport des marchandises produites et transformées ; création, acquisition, location, prise en location-gérance de tous fonds, la prise à bail, installation, exploitation de tous établissements, fonds, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus, en ce compris l'exploitation de points de vente dans l'esprit de la ferme auberge, la production et la transformation de tous produits agricoles, l'exploitation de cultures castanéoïles et apicoles, la vente de tous produits dérivés ;

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au R.C.S.

Apports en numéraire : 2000 euros
M. Guy MAESTRACCI demeurant Campo d'Elge, 20253 Patrimonio est désigné en qualité de premier Président pour une durée illimitée.

Toute **cession d'actions** doit être agréée par la collectivité des associés
La **société sera immatriculée** au R.C.S. de BASTIA.

N° 02

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 27/11/2017, il a été constituée une SAS dénommée **PREVN**.
Siège social : pôle de suartello 2 - route de mezzavia 20090 Ajaccio. **Capital :** 1000 euros. **Objet :** L'édition et la commercialisation de logiciels utilisés à des fins professionnelles ou personnelles installés sur des serveurs distants ou distribuable sous forme d'applications en téléchargement multi-supports ainsi que des Web services sous différentes formes. **Président :** M. Christian Comiti, quartier lavallo 20140 Petreto-bicchiano. **Durée :** 99 ans. **Immatriculation** au RCS d'Ajaccio.

N° 03



Sébastien SEBASTIANI

Avocat à la Cour

35, Boulevard Paoli, 20200 Bastia

Tél : 04.95.58.19.20

Fax : 04.95.31.82.38

E-mail : avocat@sebastiani.fr

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une Société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société Civile

DENOMINATION : **LUISI INVEST**

SIEGE SOCIAL : Lieu-dit Avidanella, Santa Lucia di Moriani, 20230 San Nicolao

OBJET : La prise d'intérêt sous quelque forme que ce soit et notamment par souscription ou rachat de toutes valeurs mobilières, actions, obligations, parts ou titres cotés ou non cotés dans toutes sociétés ou entreprises constituées ou à constituer sous quelque forme que ce soit, industrielle, commerciale, financières, agricoles, immobilières ou autres.

Toutes prestations de services, conseils, études en faveur des sociétés ou entreprises, sur les plans administratif, comptable, technique, commerciale, financier ou autres.

DUREE : 99 années

CAPITAL : 460.300 euros

APPORTS EN NUMERAIRE : 300,00 euros

APPORTS EN NATURE : Monsieur André LUISI apporte 246 parts de la SARL RE-LAIS DE TAVAGNA, évaluées à la somme de TROIS CENT MILLE EUROS [300.000,00 €]

- Monsieur André LUISI apporte 50 parts de la SCI LUISI FRERES, évaluées à la somme de CENT SOIXANTE MILLE EUROS [160.000,00 €]

GERANCE : Monsieur **André LUISI**, associé, né le 14/04/1965, à BASTIA, de nationalité française, demeurant Lieu-dit Avidanella, 20230 San Nicolao

CESSION DE PARTS : A la majorité des parts sociales

IMMATRICULATION : Au RCS de Bastia

Pour avis,

N° 04

CLIM2B

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 22-11-2017 fait à BASTIA [2B] il a été institué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société à Responsabilité Limitée

DENOMINATION : **CLIM2B**

SIEGE SOCIAL : 6 Avenue Emile Sari -

20200 Bastia

OBJET : La société a pour objet la vente et l'installation d'équipement concernant le froid commercial, tous équipement de chauffage et tous types de pompes à chaleur ainsi que l'installation de matériel de climatisation et toutes autres prestations liées au métier de frigoriste et de chauffagiste. Toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social.

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

CAPITAL : 1000 euros entièrement libéré
PRÉSIDENT : Monsieur **MISIASZEK-MURACCIOLI Alexandre** né le 31/08/1994 à Bastia [2B] demeurant 6 Avenue Emile Sari - 20200 BASTIA, de nationalité française, pour une durée illimitée.

IMMATRICULATION : Au RCS de Bastia.

Pour avis,

N° 05

AZUR JARDIN CORSE

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 01-01-2018 fait à BORGIO [2B], il a été institué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle

DENOMINATION : **AZUR JARDIN CORSE**

SIEGE SOCIAL : RN 193 - Valrose -

20290 Borgo.

OBJET : La société a pour objet la création, l'aménagement et l'entretien d'espaces verts. Plus généralement toutes opérations industrielles, commerciales et financières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social.

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés

CAPITAL : 100.000 euros entièrement libéré

PRÉSIDENT : Mr **NASSO Christophe** né le 18-10-1983 à Bastia [2B], demeurant Route d'Olmo - 20290 BORGIO, de nationalité française, pour une durée illimitée.

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

AGREMENT : Les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.

COMMISSAIRES AUX COMPTES : Il n'a pas été nommé de commissaires aux comptes.

IMMATRICULATION : Au RCS de Bastia.

Pour avis,

N° 06

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution pour une durée de 99 ans de la Société **"CAPA"**, SAS au capital de 1.000,00 €, **siège social :** Résidence le Grand large Bât. A Lieudit Guadelle 20200 Ville di Pietrabugno. **Objet social :** l'activité de transactions immobilières, de construction de tous immeubles à usage d'habitation.

Agrément : les actions sont librement cessibles entre associés. Chaque action donne droit au vote. **Président :** **Jean-Philippe BOULET-BOUTET** (nom d'usage BOULET-BOUTET-CASALTA), sise Résidence le Grand large Bât. A Lieudit Guadelle 20200 Ville di Pietrabugno. **Directeur général :** **Roberto PATTERI** demeurant les hauts de Palombaggia, 20137 Porto Vecchio.

La **société sera immatriculée** au RCS de Bastia.

Pour avis,

N° 07

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 07/12/2017, il a été constituée une Société **Dénomination sociale :** **K ZONE**

Siège social : 13 rue Colonella, 20200 Bastia **Forme :** SAS **Capital :** 100 Euros

Objet social : Conception et promotion de vêtements et d'accessoires **Président :** Madame **Aesa Poli** demeurant : 13 rue Colonella, 20200 Bastia élu pour une durée indéterminée **Admission aux assemblées et exercice du droit de vote :** Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix. **Clauses d'agrément :** Les actions sont librement cessibles entre actionnaires uniquement avec accord du Président de la société. **Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bastia.

Président : Monsieur **Christophe MAR-CHETTI**, né le 10 mai 1983 à BASTIA et demeurant 3 Rue Pino - 20200 Bastia

La **Société sera immatriculée** au Registre du commerce et des sociétés de BASTIA.

Pour avis,

N° 08

JBC

Société Civile Immobilière

Au capital de 200 euros

Siège social : Lieu-dit Olmo Alzia

Santa Réparata di Balagna

20220 Ile-Rousse

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 04 janvier 2018, il a été constitué une Société Civile Immobilière :

Dénomination : **SCI JBC**

Capital : 200 €

Siège : Chez SAVELLI Christian, Lieu-dit Olmo Alzia, Santa Réparata di Balagna, 20220 Ile-Rousse

Objet : La propriété, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autre forme de tous immeubles bâtis ou non bâtis dont elle peut devenir propriétaire, par voie d'acquisition, de construction, d'échange, d'apport ou autrement.

Durée : 99 ans

Gérant : SAVELLI Christian

Immatriculation de la société : RCS de Bastia

Pour avis,

N° 09

VMC

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1000 euros

Siège social : 3, Rue Pino

20200 Bastia

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 02/01/2018 à Bastia, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée

Dénomination : **VMC**

Siège : 3, Rue Pino - 20200 Bastia

Durée : Quatre vingt dix neuf ans à compter de son immatriculation au RCS

Capital : 1000 euros

Objet : RESTAURATION RAPIDE SUR PLACE, A EMPORTER ET LIVRAISON - RESTAURATION TRADITIONNELLE - BRASSERIE - EVENEMENTS

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au troisième jour ouvré avant la décision collective.

Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur **Christophe MAR-CHETTI**, né le 10 mai 1983 à BASTIA et demeurant 3 Rue Pino - 20200 Bastia

La **Société sera immatriculée** au Registre du commerce et des sociétés de BASTIA.

Pour avis,

N° 10

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 27/12/2017, il a été constituée une Société **Dénomination sociale :** **LPDK CORPORATION**

Siège social : 2 Rue Solferino, 20000 Ajaccio **Forme :** Société Civile Immobilière **Capital :** 1000 € **Objet social :** Gestion, Location, Administration, Exploitation d'immeubles **Gérant :** Monsieur **Jean-Baptiste MARTINI**, 2 Rue Solferino, 20000 Ajaccio **Agrément nécessaire** pour toute cession de parts sociales **Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Ajaccio.

MONTE MANAGEMENT

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 5000 euros

Siège social : Cardiccia, 20290 Monte

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à Monte du 30 novembre 2017, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée**Dénomination** : **MONTE MANAGEMENT****Siège** : Cardiccia, 20290 Monte**Durée** : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés**Capital** : 5000 euros**Objet** : Conseil en entreprises en matière organisationnelle, commerciale et qualité. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.**Transmission des actions** : La cession des actions de l'associé unique est libre.**Agrément** : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.**Président** : **Dominique LELU**, demeurant Cardiccia, 20290 MonteLa **Société sera immatriculée** au Registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis, Le Président.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 02 janvier 2018, à Corté, il a été constitué une Société :

FORME : Société par Actions Simplifiée**DENOMINATION SOCIALE** :**FERNANDES Artur****OBJET SOCIAL** : Maçonnerie générale**SIEGE SOCIAL** : 32, cours Paoli, 20250 Corté**DUREE** : 99 ans**CAPITAL SOCIAL** : 100 euros divisé en 10 parts de 10 euros chacune**PRESIDENT** : Monsieur **DE SOUSA FERNANDES Artur**, demeurant à 20250 Casanova, au-dessus du Lavoir**IMMATRICULATION** : Au RCS de Bastia

Pour Avis, Le Président.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à SANTO PIETRO DI TENDA, du 30/11/2017, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société civile de construction-vente.**Objet** : L'acquisition d'un terrain à bâtir situé sur la commune de BASTIA, Les Pins Parasols, bd Benoite Danesi ; la souscription d'un emprunt bancaire permettant l'acquisition du terrain susvisé et la construction d'un immeuble à usage collectif.

Et plus généralement, l'acquisition par voie d'achat ou d'apport de tous immeubles et la construction sur ceux-ci de tous biens de toutes destinations, la vente en totalité ou par lots de ces biens, à terme, en l'état futur d'achèvement ou après achèvement.

Dénomination : **SCCV MD**.**Siège social** : Lieuditi Peddi Marinu, Hameau de Casta 20246 SANTO PIETRO DI TENDA.**Capital** : 10.000 €. **Durée** : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S. de BASTIA.**Gérant** : M. **Charles MEONI** demeurant Im Le Bastio 2, bât 4, 20600 FURIANI.**Cession de parts sociales** : elles sont soumises à l'agrément des associés réunis en Assemblée générale.

Pour avis, Le gérant.

A TERRAZZA

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 1000 euros

Siège social : RN 198

20240 Ghisonaccia - RCS Bastia

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à GHISONACCIA du 31 décembre 2017, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : SASU**Dénomination** : **A TERRAZZA****Siège** : RN 198, 20240 Ghisonaccia**Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS**Capital** : 1000 euros**Objet** : L'exploitation d'un restaurant, débit de boissons y compris celles alcoolisées 4ème catégorie à caractère saisonnier. Sous réserve des dispositions légales, chaque action donne droit à une voix.**Transmission des actions** : La cession des actions de l'associé unique est libre.**Agrément** : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.**Président** : Monsieur **Jean-Pierre ANTONELLI** demeurant Immeuble Le Concorde, 20240 Ghisonaccia.La **Société sera immatriculée** au RCS de BASTIA.

Pour avis, Le Président.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 27/12/2017, il a été constitué une Société **Dénomination sociale** : **HOLDING FAMILLE SAVELLI**

Siège social : Lieu-Dit CANECECCO, 20260 CALVI**Forme** : Société Civile**Capital** : 680000 €**Objet social** : Activités de holding : acquisition, détention et gestion de participations dans des sociétés financières et/ou des sociétés d'exploitations**Gérant** : **Madame AZZA SAVELLI** NéE MOHAMED, Lieu-Dit CANECECCO, 20260 CALVI**Cessions de parts sociales** : les parts sociales sont librement cessibles au profit d'un Associé. Toute cession à un tiers de la société est soumise au préalable à agrément de la collectivité des Associés réunis en Assemblée Générale**Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Bastia.**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à AJACCIO en date du 3 janvier 2018, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : **AU N°15**,**SIEGE SOCIAL** : Immeuble Raffali bât D, Chemin d'acqualonga, Quartier MEZZAVIA, AJACCIO [Corse]**OBJET** : Salon de coiffure**DUREE** : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.**CAPITAL** : 1000 euros**PRESIDENT** : Madame **Géraldine BONELLI**, demeurant PISCIA ROSSA, AFA [Corse].**COMMISSAIRES AUX COMPTES** :**AGREMENT** : En cas de pluralité d'associés, toutes les cessions d'actions à des tiers seront soumises à l'agrément des associés.**IMMATRICULATION** : Au registre du commerce et des sociétés de AJACCIO.

Pour avis, Le Président.

MARANATHA PORTO-VECCHIO

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 3.000 €

Siège social : Aja Del Forno,

20137 Porto-Vecchio

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte sous signature privée à PORTO-VECCHIO du 22/12/2017, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par Actions Simplifiée**Dénomination** :**MARANATHA PORTO-VECCHIO****Siège** : Aja Del Forno, 20137 Porto-Vecchio**Durée** : 99 ans**Capital** : 3.000 €**Objet** : Exploitation d'un ensemble immobilier affecté à des locations touristiques de courtes durées.**Exercice du droit de vote** : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.**Agrément** : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.**Président** : M^{me} **Catherine, Marie, Valérie LEMPEREUR**, épouse PEFFAU, demeurant Route de Palombaggia, Résidence Maranatha, 20137 Porto-Vecchio**Immatriculation** : RCS Ajaccio.

Pour avis, le Président.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à AJACCIO en date du 5 janvier 2018, il a été constitué une Société Civile présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : **Vesta**,**SIEGE SOCIAL** : 8 Avenue du Mont Thabor, Résidence Pietralba, Immeuble Beau Soleil, Ajaccio [Corse]**OBJET** : L'activité de holding pure, la souscription, l'acquisition, la gestion, l'administration, la cession de toutes participations, parts, actions et plus généralement de tous titres de sociétés de quelque forme que ce soit, à cet effet, la souscription et l'acquisition de toutes valeurs cotées ou non, obligations ou parts de sociétés, que leur activité soit immobilière, commerciale, industrielle, financière, agricole ou autre. Eventuellement l'animation effective d'un groupe, la mise en place de la stratégie du groupe, la gestion de la trésorerie et la réalisation de prestations administratives comptables et financières aux filiales.**DUREE** : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.**CAPITAL** : 1000 euros**GERANCE** :- Madame **Nathalie, Eva, Madeleine TAGNATI**, demeurant 8 avenue du Mont Thabor, Immeuble Beau Soleil, Résidence Pietralba, Ajaccio [Corse].**AGREMENT DES CESSIIONS** : Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées, à titre onéreux ou à titre gratuit, à des personnes autres que celles visées ci-dessus, qu'avec le consentement de la majorité des associés, représentant au moins les trois quarts des parts sociales.**IMMATRICULATION** : Au registre du commerce et des sociétés de AJACCIO.

Pour avis, l'associé fondateur mandaté à cet effet ou le gérant.

NINA**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 09-01-2018 fait à Borgo, il a été institué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société Civile Immobilière**DENOMINATION** : **NINA****SIEGE SOCIAL** : Ancienne Mairie de Borgo Village - 20290 Borgo**OBJET** : La société a pour objet l'acquisition, l'apport, la construction en vue de la gestion de tous biens immobiliers à usage d'habitation ou professionnel destinés à la location.

Plus généralement toutes opérations financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou susceptible d'en faciliter la réalisation.

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.**CAPITAL** : 1000 euros entièrement libéré**GERANCE** : Madame **PIN Sophie** épouse Ceccarelli née le 11-02-1973 à Alicante (Espagne), de nationalité Française, demeurant Ancienne Mairie de Borgo Village - 20290 BORGIO pour une durée illimitée.**IMMATRICULATION** : Au registre du commerce et des sociétés de Bastia

Pour avis, la gérance.

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Sophie MAMELLI, Officier public, Notaire Associée de la Société Civile Professionnelle "Sophie MAMELLI et Vannina MAMELLI" titulaire d'un Office Notarial à SAINT-FLORENT, Résidence "Santa Catalina", le 30 novembre 2017, enregistrée au SIE POLE ENREGISTREMENT DE BASTIA, le 6 décembre 2017, 2017/35655, n°2017N00471, a été constituée une Société par Actions Simplifiée ayant les caractéristiques suivantes :

Objet : Vente de biens immobiliers et fonds de commerce, gestion locative de tous biens et service de conciergerie,**Dénomination** : **CYRNOS IMMOBILIER****Siège social** : SAINT-FLORENT [20217], rue du Centre**Durée** : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.**Capital social** : DEUX MILLE EUROS [2.000,00 EUR]**Cessions d'actions en cas de pluralité d'associés** : Les cessions entre associés seuls sont libres. Les autres sont soumises à l'agrément de la majorité en nombre des associés représentant au moins les deux tiers des actions.**L'exercice social** commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.**Président** : Monsieur **Alexandre FANTI**, demeurant à SAINT-FLORENT [20217], Résidence Santa Catalina**Immatriculation** : RCS Bastia.**AVIS DE CONSTITUTION**

Aux termes d'un acte SSP en date du 01/12/2017, il a été constitué une Société **Dénomination sociale** : **SASU MO'S**

Siège social : LE FLAMANT BAT E, RESIDENCE PARC AZUR, 20090 Ajaccio**Forme** : SASU **Capital** : 2000 Euros**Objet social** : RESTAURATION RAPIDE ET TOUTES ACTIVITES S'Y RATTACHANT**Président** : Monsieur **MONAAM OUEGHI** demeurant : LE FLAMANT BAT E, RESIDENCE PARC AZUR, 20090 Ajaccio élu pour une durée indéterminée**Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Ajaccio.

CONSTITUTION DE LA SOCIÉTÉ

Aux termes d'un acte sous seing privé, en date du 2 janvier 2018, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : L'IMPERIAL

Capital : 5000,00 euros.

Siège : 11 Bd du Général de Gaulle, 20200 Bastia.

Objet : BAR BRASSERIE.

Durée : 99 ans.

Président : Mr CALVANO Jean François demeurant 4 rue du Presbytère, 20200 BASTIA, pour une durée indéterminée.

Directeur général : Mr STEINMETZ Ronald demeurant Résidence A MARELLA, BAT. E2, 20620 Biguglia.

Admission aux assemblées et droit de vote : Chaque associé a le droit de participer aux décisions collectives. Chaque action donne droit à une voix. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent.

Transmission des actions : Les actions ne peuvent être cédées y compris entre associés qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote. Toute cession des actions de la Société même entre associés est soumise au respect du droit de préemption conféré aux associés

Immatriculation au RCS de Bastia.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Ajaccio du 20/12/2017, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée

Dénomination sociale :

SELARL DES VALLÉES

Siège social : 1, Lotissement La Lunera, La Rocade, Porticcio, 20166 Grosseto-Prugna

Objet social : L'exercice la profession de vétérinaire

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés

Capital social : 1.000 euros.

Gérance : Mr Aymeric, Cyrial, Raoul BENARD, demeurant 1, Lotissement La Lunera, La Rocade, Porticcio, 20166 Grosseto-Prugna,

- Mme Caroline, Sophie FERRI (épouse BENARD), demeurant 1, Lotissement La Lunera, La Rocade, Porticcio, 20166 Grosseto-Prugna,

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio.

Pour avis, La Gérance.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé établi à PENTA DI CASINCA en date du 5 novembre 2018, il a été constitué une Société par Actions Simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : PUPPY,

SIEGE SOCIAL : RN 198 - Folelli - Penta Di Casinca [20213]

OBJET : Prise de participations dans toutes sociétés en France ou à l'étranger.

DUREE : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.

CAPITAL : 2000 euros

PRESIDENT : Monsieur François FELICELLI, demeurant 29 Lotissement Chiapatella, Folelli [Corse],

IMMATRICULATION : Au registre du commerce et des sociétés de Bastia.

Pour avis,
Le président.

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte S.S.P. en date à ZONZA du 22/12/2017, il a été constitué la SAS suivante :

Dénomination : JD CONSEIL

Siège : Sainte Lucie de Porto-Vecchio, Les Hauts de Cavo, 20144 Zonza

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au R.C.S. d'AJACCIO

Objet : Toutes activités de conseil et d'étude technique dans les domaines de l'ingénierie, de l'électricité, des fluides et du bâtiment en général.

Capital : 500 €

Président : M. Jean HAMON, demeurant à la même adresse que le siège social

Admission aux décisions et droit de vote : Réservés au seul associé unique.

Clause d'agrèments : Néant, les cessions de l'associé unique sont libres.

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 09/12/2017, il a été constitué une SAS dénommée PREVN. **Siège social :** pôle de suartello 2 - route de mezzavia 20090 Ajaccio. **Capital :** 1000,00 euros. **Objet :** L'édition et la commercialisation de logiciels utilisés à des fins professionnelles ou personnelles installés sur des serveurs distants ou distribuable sous forme d'applications en téléchargement multi-supports. **Président :** M. Christian Comiti, quartier la valle 20140 Petreto bicchisano. **Durée :** 99 ans. **Immatriculation** au RCS de AJACCIO.

MODIFICATION GERANT

SOCIETE SAINTE CATHERINE

SARL au capital de 7122.45 euros

Siège social : Migliacciaru

Strada Valentini

20243 Prunelli di Fiumorbo

RCS : Bastia : 499 993 178

CHANGEMENT DE GERANT

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 14 décembre 2017, Monsieur Pierre FABREGUETTES, demeurant à BOUCHEMAINE (49080), 1, Square des Chanfinals a été nommé gérant de la société en remplacement de Monsieur ROSSINI Pierre-Adrien, et ce, à compter du 14 décembre 2017.

Les statuts seront modifiés en conséquence et la modification sera faite au RCS de Bastia.

Pour avis,

AVIS

Suivant délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire du 1er Octobre 2015, les associés de la SARL PADI (488 621 525) dont le siège social est sis 4, Avenue Emile Sari - 20200 BASTIA ont décidé la modification suivante avec effet au 1er Octobre 2015 :

- **Changement de Gérant :** Les associés ont pris acte de la démission de Madame Vanina MATTEI épouse VALLICIONI de ses fonctions de Gérante et nomment en ses lieu et place Monsieur Michel GIORDANI demeurant hameau de Busso à BOCOGNANO [20136].

L'article 16 des statuts a été modifié en conséquence.

Pour Avis,

SCI DES PERRATS

Société Civile Immobilière

Au capital de 43.738.00 €

Siège social : Lieu-dit Banasco

20260 Calvi

424 484 764 RCS Bastia

D'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire du 1er décembre 2017, il résulte que :

Monsieur Louis BECOUSE étant décédé, par conséquent Madame Madeleine VERNAY veuve BECOUSE reste seule gérante de la société.

Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de BASTIA.

Pour avis, le représentant légal.



GFA DE LA PIANACCIA

Société Civile

Au capital de 10000,00 Euros

Lieu-dit Pianaccia,

20127 Serra Di Scopamene

831869649 R.C.S. Ajaccio

Par décision de L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 05/01/2018, il a été pris acte de la démission du Gérant Monsieur Vincent GASNIER, à compter du 05/01/2018. Mademoiselle Paule SCHLEMAIRE, Gérant, demeure seul dirigeant à compter de cette même date. Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Ajaccio.

SARL BORG BRICOLAGE SERVICE

RCS Bastia 324 283 902

L'Assemblée générale extraordinaire du 01-01-2018 a voté à l'unanimité la résolution suivante :

- Madame MUSCATELLI épouse LUNGARELLA Marie-Lucie, née le 13-03-1960 à BASTIA (2B) demeurant Route de la Canonica - Lieu-dit Lamajone - 20290 LUCCIANA de nationalité française, est nommée gérante de la SARL BORG BRICOLAGE SERVICE avec effet au 01-01-2018 pour une durée illimitée. Elle remplace Mme LUNGARELLA Elodie démissionnaire pour raisons personnelles. L'article 16 des statuts a été modifié en conséquence.

Pour avis, la gérance.

AVIS

Aux termes d'une décision collective des associés en date du 25/11/2017 :

M. Antoine GUERRINI demeurant rue Colonel d'Ornano, 20220 L'ILE-ROUSSE a été nommé gérant de la société JCDA, SAS au capital de 1000 € ayant son siège social sis Rue Colonel d'Ornano 20220 L'ILE-ROUSSE [RCS BASTIA 830 131 777], en remplacement de M. Jean-Daniel GRINGAULT, démissionnaire. Les formalités de dépôt et d'inscription modificative seront effectuées au RCS de BASTIA.

Pour avis, La gérance.

MODIFICATION SIEGE SOCIAL

BONIN PHILIPPE

Société à Responsabilité

Limitée Unipersonnel

Au capital de 5000 euros

Siège social : 5, rue des toits

45190 Beaugency

519 738 942 RCS Orleans

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Par décision du 1er janvier 2018, l'associé unique a décidé de transférer le siège social de la société de 5 rue des toits, 45190 BEAUGENCY au 4 avenue Maréchal Sebastiani, 20200 BASTIA, à compter du 1er janvier 2018.

En conséquence elle sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de BASTIA.

Pour avis,

SCI LIGERIENNE DE BEAUGENCY

Au capital de 100.000 Euros

Siège social : 5, rue des toits

45190 Beaugency

RCS 520 656 281 Orleans

TRANSFERT DE SIÈGE SOCIAL

Par décision de l'assemblée générale extraordinaire du 1er janvier 2018, il a été décidé de transférer le siège social de la société au 4 avenue Maréchal Sebastiani, 20200 BASTIA, à compter du 1er janvier 2018. En conséquence, elle sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de BASTIA et sera radiée du registre du commerce et des sociétés d'Orléans.

Pour avis.

CHST

SCI au capital de 20 euros

Siège social : 8 allée des Chênes

Verts, 13015 Marseille 15

498 344 738 RCS Marseille

L'AGE du 02/01/2018 a transféré le siège social à Casa Stena, Carunaghja, 20220 Corbara à compter du 02/01/2018.

Objet : L'acquisition, l'administration et la gestion par location ou tout autre moyen de tous biens immobiliers.

Durée : Jusqu'au 05/06/2106.

Immatriculation au RCS de Bastia.

Mention au RCS de Marseille.

SASU BTY 2D

824 081 780 RCS Bastia

D'un procès-verbal de l'associé unique et Président du 19 décembre 2017, il résulte que : Le siège social est transféré, d'ALERIA Lieu-dit Ruale, RN 200, à ALERIA, 155 Impasse La Frajata, La Clé des Champs à compter du 31.12.2017.

En conséquence, l'article 4 des statuts a été modifié. Dépôt légal au greffe du tribunal de commerce de BASTIA.

Pour avis, le représentant légal.

MODIFICATIONS STATUTAIRES

N° 37

Solairecorsica 3

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 100.000 €
Siège social : Lieu-dit Brancale
BP 51 - 20290 Lucciana
529 180 358 R.C.S. Bastia

Par décisions unanimes du 5 juillet 2017, les associés ont pris acte des désignations, en qualité de membres du comité stratégique, des personnes suivantes :

- Mme Bernadette JUGY épouse VERON demeurant rue de l'Horloge 13250 CORNILLON-CONFOUX, en lieu et place de M. Brice PAQUET, à compter du 14 juin 2012

- Mme Fanny LE ROY demeurant 47 ter, rue de Lourmel 75015 PARIS, en lieu et place de Mme Céline LAUVERJAT, à compter du 5 novembre 2014

- M. Eric STEMER demeurant 51, rue Fondary 75015 PARIS, en lieu et place de Mme Fanny LE ROY, à compter du 01/03/2016

- M. Pierre BIGNON demeurant 21 ter, rue Cesar Campinchi 20200 BASTIA, en lieu et place de Mme Bernadette VERON, à compter du 20/01/2017

- M. Mathieu LASSAGNE demeurant 6, rue Oudinot 75007 PARIS, en lieu et place de M. Jean Pascal PHAM BA, à compter du 20/01/2017

Par décision unanime du 12 juillet 2017, les associés ont nommé Mme Chloé SANCHEZ demeurant 17, rue Labois-Rouillon 75019 PARIS, membre du comité stratégique, en lieu et place de M. Eric STEMER.

Aux termes d'une délibération du comité stratégique en date du 27 juillet 2017, le siège social a été transféré du Lieu dit Brancale - BP 51 - 20290 LUC-CIANA au **52, rue de la Victoire - 75009 PARIS**. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

La société sera désormais immatriculée au R.C.S. de PARIS.

N° 38

COMPTOIR DU PLATRE BASTIA

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 16.000 euros
Siège social :
Zone Industrielle de Furiani,
Lieu-dit « Pastoreccia »,
20600 Bastia
Immatriculée auprès du RCS de
BASTIA sous le n° 344 116 553
(La « Société »)

TRANSFORMATION DE LA SOCIÉTÉ EN SAS

Aux termes de la décision unique en date du 21 décembre 2017, il a été pris acte de transformer la Société en SAS sans la création d'une personne morale nouvelle, à compter du 21 décembre 2017.

La dénomination de la société, son capital, son siège, sa durée, son objet et la date de clôture de son exercice demeurent inchangés.

Président : Mr Jacques BAURIS, demeurant à BASTIA (20200), lieu-dit « Razzetta », Belgodere V, Route supérieure de Cardo.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Mention en sera faite au RCS de Bastia.

N° 39



B. LEONELLI

Avocat, 5, Rue César Campinchi
20200 Bastia
Tél : 04.95.31.69.67
Fax : 04.95.32.79.15

«EIA SURVEILLANCE TRAFIC»

Société par Actions
Simplifiée Unipersonnelle
Au capital de 1.500 €
Siège social : Biguglia (20620)
Z.I. U Tragone, Lot N°35
R.C.S. : Bastia N° 508193125

Le 29 Décembre 2017, l'actionnaire unique a décidé d'adopter comme nouvelle dénomination sociale «EIA SURVEILLANCE TRAFIC» et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.

Pour Avis,

N° 40

BLANCO'SERVICES

SASU au capital de 250,00 Euros
19, Rue Louis Blanc, 94140 Alfortville
790669824 R.C.S. Créteil

Par décision de L'Associé Unique en date du 23/12/2017, il a été décidé de transférer le siège social de la société au **1 RUE DE LA MISERICORDE, 2010 PROPRIANO** à compter du 23/12/2017. **Présidence :** Madame MICHELE QUEYREL, demeurant 19 RUE LOUIS BLANC, 94140 ALFORTVILLE **Autres modifications :**

- il a été pris acte de la nomination de Madame MARIE-PAULE BURESI, demeurant 1 RUE DE LA MISERICORDE 20110 PROPRIANO en qualité de nouveau Président, à compter du 23/12/2017 pour une durée illimitée, en remplacement de Madame MICHELE QUEYREL, Président démissionnaire. La société sera immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Ajaccio et sera radiée du Registre du Commerce et des Sociétés de Créteil.

N° 41

Société Civile Immobilière
FORNACCE
Société Civile Particulière
Capital social : 15.245 Euros
Siège social : Porticcio
Grosseto-Prugna (Corse du Sud)
RCS Ajaccio D 378 347 298

Suivant délibérations du 3 janvier 2007, enregistrée à AJACCIO le 4 janvier 2018, dossier 2018 00235 référence 2018 A 00003 l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés a décidé de nommer aux fonctions de Gérant de la société, sans détermination de durée à compter dudit jour, en remplacement de Monsieur MARRAS Gianfranco, Monsieur LENTALI Jean-Louis Marie, demeurant à AJACCIO (Corse du Sud) 60, Cours Napoléon, d'adopter la conversion globale du capital social de 20.000 Francs en 3.049 Euros, d'augmenter le capital social de 12.196 Euros, pour le porter à 15.245 Euros, par voie de création au pair de 800 parts nouvelles, portant les numéros à 201 à 1.000 inclus, intégralement libérées en numéraire, et de modifier corrélativement les articles 6 et 7 des statuts.

Pour avis, la gérance.

N° 42

Solairecorsica 2

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 100.000 €
Siège social : Lieu-dit Brancale
BP 51 - 20290 Lucciana
529 091 811 R.C.S. Bastia

Par décisions unanimes du 5 juillet 2017, les associés ont pris acte des désignations, en qualité de membres du comité stratégique, des personnes suivantes :

- Mme Bernadette JUGY épouse VERON demeurant rue de l'Horloge 13250 CORNILLON-CONFOUX, en lieu et place de M. Brice PAQUET, à compter du 14 juin 2012

- Mme Fanny LE ROY demeurant 47 ter, rue de Lourmel 75015 PARIS, en lieu et place de Mme Céline LAUVERJAT, à compter du 5 novembre 2014

- M. Eric STEMER demeurant 51, rue Fondary 75015 PARIS, en lieu et place de Mme Fanny LE ROY, à compter du 01/03/2016

- M. Pierre BIGNON demeurant 21 ter, rue Cesar Campinchi 20200 BASTIA, en lieu et place de Mme Bernadette VERON, à compter du 20/01/2017

- M. Mathieu LASSAGNE demeurant 6, rue Oudinot 75007 PARIS, en lieu et place de M. Jean Pascal PHAM BA, à compter du 20/01/2017

Par décision unanime du 12 juillet 2017, les associés ont nommé Mme Chloé SANCHEZ demeurant 17, rue Labois-Rouillon 75019 PARIS, membre du comité stratégique, en lieu et place de M. Eric STEMER.

Aux termes d'une délibération du comité stratégique en date du 27 juillet 2017, le siège social a été transféré du Lieu-dit Brancale - BP 51 - 20290 LUC-CIANA au **52, rue de la Victoire, 75009 PARIS**. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

La société sera désormais immatriculée au R.C.S. de PARIS.

N° 43

UNI YACHTING

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 608.000 €
Siège social :
9, Port de Plaisance Charles d'Ornao
Avenue Charles Bonaparte
20090 Ajaccio
812 342 129 R.C.S. Ajaccio

Suivant PV du 18 juillet 2017, l'AGE a décidé d'étendre l'objet social à l'activité suivante : La location professionnelle de navires avec ou sans skipper.

Les statuts ont été modifiés en conséquence. Mention sera portée au RCS de Ajaccio.

N° 44

VERGANT

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 500 euros
Siège social : 7, Place de l'Hôtel de Ville,
20200 Bastia
829 287 218 RCS Bastia

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 28 novembre 2017, il résulte que : Madame Jeanine VERGELLATI, demeurant Villa Saint Antoine, 20215 VESCOVATO a été nommée en qualité de Présidente en remplacement de Monsieur Stéphane ANTHON, démissionnaire.

Pour avis, Le Président.

N° 45

Solairecorsica 1

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 100.000 €
Siège social : Lieu-dit Brancale
BP 51 - 20290 Lucciana
529 079 113 R.C.S. Bastia

Par décisions unanimes du 5 juillet 2017, les associés ont pris acte des désignations, en qualité de membres du comité stratégique, des personnes suivantes :

- Mme Bernadette JUGY épouse VERON demeurant rue de l'Horloge 13250 CORNILLON-CONFOUX, en lieu et place de M. Brice PAQUET, à compter du 14 juin 2012

- Mme Fanny LE ROY demeurant 47 ter, rue de Lourmel 75015 PARIS, en lieu et place de Mme Céline LAUVERJAT, à compter du 5 novembre 2014

- M. Eric STEMER demeurant 51, rue Fondary 75015 PARIS, en lieu et place de Mme Fanny LE ROY, à compter du 01/03/2016

- M. Pierre BIGNON demeurant 21 ter, rue Cesar Campinchi 20200 BASTIA, en lieu et place de Mme Bernadette VERON, à compter du 20/01/2017

- M. Mathieu LASSAGNE demeurant 6, rue Oudinot 75007 PARIS, en lieu et place de M. Jean Pascal PHAM BA, à compter du 20/01/2017

Par décision unanime du 12 juillet 2017, les associés ont nommé Mme Chloé SANCHEZ demeurant 17, rue Labois-Rouillon 75019 PARIS, membre du comité stratégique, en lieu et place de M. Eric STEMER.

Aux termes d'une délibération du comité stratégique en date du 27 juillet 2017, le siège social a été transféré du Lieu-dit Brancale - BP 51 - 20290 LUC-CIANA au **52, rue de la Victoire - 75009 PARIS**. L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

La société sera désormais immatriculée au R.C.S. de PARIS.

N° 46

SO.GE.P.

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 2.000 euros
Siège social : Centre Affaire Agis
Immeuble Imhotep
13, Lotissement Arbucetta,
20620 Biguglia
452 251 234 RCS Bastia

Aux termes des décisions en date du 1er août 2017, l'associé unique a décidé d'étendre l'objet social à tous travaux de maçonnerie générale ; Il résulte les modifications suivantes par rapport à la précédente insertion au niveau de l'article «Objet» auquel il a été ajouté un premier alinéa libellé comme suit :
Tous travaux de maçonnerie générale.
Mention sera faite au RCS de Bastia

Pour avis,

N° 47

IDEA PRESTIGE

SAS au capital de 2000,00 Euros
Acellasca, 20166 Pietrosella
794660597 R.C.S. Ajaccio

Par décision en date du 26/12/2017 il a été pris acte de la nomination de Monsieur Yann LE DIRAT, demeurant Acellasca 20166 Pietrosella en qualité de nouveau Président, à compter du 27/12/2017 pour une durée illimitée, en remplacement de Monsieur Antoine LE DIRAT, Président démissionnaire. Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Ajaccio.

AP SPORT

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 2.000 €
Siège : Lieu-dit Fossi Porto-Vecchio
20170 San Gavino Di Carbinu
810177501 RCS de Ajaccio

Suivant décision du 18 décembre 2017, l'associé unique a décidé d'étendre l'objet social aux activités d'achat, vente et location de tous types de véhicules, de remorques et de tous systèmes similaires, de tous engins de chantier et de tous types d'engins ; Achat et vente de tous types de pièces pour tous types de véhicules, d'engins de chantier et de tous types d'engins ; Réalisation de toutes vérifications générales périodiques réglementaires d'engins de levage, de terrassement et de tous types d'engins ; et de modifier corrélativement l'article 2 des statuts.

Pour avis, le Président.

LOCATION GERANCE FIN DE GERANCE

N° 49

LOCATION-GERANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 31 décembre 2017, fait à GHISONACCIA, Monsieur Jean-Pierre ANTONELLI, demeurant Immeuble Le Concorde, 20240 GHISONACCIA ;

A confié à :

Monsieur Jean-Pierre ANTONELLI, demeurant Immeuble Le Concorde, 20240 GHISONACCIA, Agissant au nom et pour le compte de la Société "A TERRAZZA", Société par actions simplifiée unipersonnelle, en cours de formation, seul associé de ladite société qui est en cours d'immatriculation au RCS de BASTIA.

L'exploitation à titre de location-gérance d'un fonds de commerce de restaurant, débit de boissons de première catégorie "saisonnier", situé à Maison Mosca, RN 198, 20240 GHISONACCIA, connu sous le nom de "A TERRAZZA" ; Pour une année à compter du 1er janvier 2018 renouvelable ensuite d'année en année par tacite prolongation, sauf dénonciation.

Toutes les marchandises nécessaires à l'exploitation du fonds de commerce dont il s'agit seront achetées et payées par le gérant, et il en sera de même de toutes sommes quelconques et charges dues à raison de l'exploitation dudit fonds, qui incomberont également au gérant, le bailleur ne devant en aucun cas être inquiété ni recherché à ce sujet.

Pour unique avis signé,

Monsieur Jean-Pierre ANTONELLI,
agissant au nom et pour le compte de la Société
« A TERRAZZA », le locataire-gérant.

N° 50

LOCATION GERANCE

Aux termes d'un acte sous seing privé, en date du 2 janvier 2018, La société CORS'EUROP, SARL, capital : 7622,45 euros, 11 Bd du Général de Gaulle, 20200 BASTIA, 381 758 127 RCS Bastia, a donné en location-gérance à la société L'IMPERIAL, SAS, capital : 5000,00 euros, 11 bd du Général de Gaulle, 20200 BASTIA, en cours d'immatriculation au RCS de Bastia, un fonds de commerce de Bar, brasserie, sis et exploité 11 bd du Général de Gaulle, 20200, Bastia. Pour une durée de 9 ans, à compter du 3 janvier 2018. Renouvelable par tacite reconduction.

" SCAGLIONI "

Société à Responsabilité Limitée
Capital : 1000 Euros
Siège social : 20000 Ajaccio
14, Rue Forcioli Conti
R.C.S. : Ajaccio B 833 812 845

AVIS DE PRISE EN LOCATION GERANCE

Suivant acte s.s.p. à AJACCIO du 21 décembre 2017, la société PHINAN, SARL au capital de 10.000 Euros dont le siège social est sis Marine de l'Isolella, 20166 PIETROSELLA (CORSE DU SUD), immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio sous le n°503 843 492, a donné en location-gérance à la société SCAGLIONI, SARL au capital de 1000 Euros dont le siège social est sis 14 rue Forcioli Conti, 20000 AJACCIO immatriculée au Registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio sous le n°833 812 845, un fonds de commerce de restauration situé Chemin de l'Isolella 20166 PIETROSELLA connu sous le nom "LA PAILLOTE DE L'ISOLELLA", pour une durée de 3 ans à compter du 1er janvier 2018, renouvelable à l'issue des 3 ans par tacite reconduction annuelle.

Pour avis,

N° 52

AVIS

Le contrat de location-gérance qui avait été consenti par acte SSP en date à BASTIA du 2 Novembre 2010 par la SARL PADI [488621525] à la SARL LE CABARET [525356207] d'un fonds de commerce de bar, débit de boissons IVème catégorie à l'enseigne "LE CABARET", et sis 4 avenue Emile Sari sur la commune de BASTIA (20200), a pris fin par résiliation amiable le 21 Décembre 2015.

Pour avis,

N° 53

AVIS

Aux termes d'un acte sous-seing privé en date du 12/07/2017, il a été mis fin à la location-gérance, consentie par acte sous seing privé à Ajaccio en date du 12/07/2012, pour une durée de reconduction renouvelable par tacite reconduction, entre : Monsieur michel crispi, rt40, 20140 CASALABRIVA au profit de Monsieur gilles massaro, rt40, 20140 CASALABRIVA portant sur un fonds de commerce de : bar restaurant sis et exploité au rt40, 20140 CASALABRIVA

Pour unique insertion,

N° 54

AVIS

Par acte SSP en date à BASTIA du 22 Décembre 2015, la Sarl PADI [488621525] dont le siège social est sis 4 Avenue Emile Sari à BASTIA [20200] a donné en location-gérance à l' EURL M.G. 2B [812588044] dont le siège social est sis Hameau de Busso à BOCOGNANO [20136] - un fonds de commerce de bar - débit de boissons 4ème catégorie à l'enseigne "LE CABARET" sis à BASTIA [20200] - 4, Avenue Emile Sari pour une durée de 41 [quarante et un] mois à compter du 22 Décembre 2015, renouvelable ensuite d'année en année par tacite reconduction.

P.U.I.



MODIFICATION CAPITAL SOCIAL

N° 55



Etude de Maître Sophie CRESPIN-QUILICHINI,

Notaire Associé
à Porto-Vecchio (20137)

AUGMENTATION DE CAPITAL

SASU MLG

Forme : SASU

Siège social : Lieu-dit Taglio Rossu,
Route de Sotta, 20137 Porto-Vecchio
Capital Social : 100 €
N° Siren : 834007908 RCS Ajaccio

Par décision de l'associé unique du 30/12/2017, il a été décidé d'augmenter le montant du capital social de 872.400 Euros par apport de son entreprise individuelle de même valeur, pour être porté à la somme de 872.500 Euros, lequel a été rémunéré par la création de 87.240 actions ayant chacune une valeur nominale de 10 €. Les articles 6 et 8 des statuts ont été modifiés en conséquence.

*** Ancienne Mention :**

Capital social : 100 €

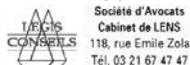
*** Nouvelle Mention :**

Capital social : 872.500,00 €

Les modifications statutaires seront publiées au registre du commerce et des sociétés d'AJACCIO.

Pour avis,
Le notaire.

N° 56



RUGANI PROMOTION

SARL au capital de 50.000 €
Porté à 180.000 €

Siège social : Lieu-dit Costa
20232 Oletta
493 055 974 RCS Bastia

AGE du 20/12/2017 : Augmentation du capital social d'une somme de 130.000 € pour être porté de 50.000 € à 180.000 € par voie d'apport en nature. Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence. Dépôt légal RCS Bastia.

Pour avis, la gérance.

N° 57

GRAZIANI TRAVAUX PUBLICS

SARL au capital de 4.000 €
Porté à 200.000 €

Siège social :
Zone Industrielle de Ciniccia
20170 Levie
481 563 286 RCS Ajaccio

Par décision du 20/11/2017, l'associée unique a décidé une augmentation du capital social de 196.000 euros par apports en numéraire, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :

*** Ancienne mention :**

Capital social : 4000 euros

*** Nouvelle mention :**

Capital social : 200.000 euros

Pour avis,
La Gérance.

IMPERIAL DISTRIBUTION

SAS au capital de 50.000 euros
Siège social : Chemin du Finosello,
20000 Ajaccio
814 946 224 RCS Ajaccio

AVIS DE MODIFICATION

Des termes des décisions de l'associée unique du 15.12.2017 et du certificat délivré le 26.12.2017 par le Commissaire aux Comptes, le capital social a été augmenté de 700.000 €, et porté à 750.000 €.

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

N° 59



Société Civile Professionnelle

Titulaire d'un Office Notarial

Olivier LE HAY
Alain SPADONI
Charles SANTUCCI

Immeuble "Le Régent"

3, avenue Eugène Macchini
B.P. 101 - 20177 Ajaccio Cedex 1

Tél : 04.95.51.76.76

Fax : 04.95.51.15.08

email :

etude.spadonietassocies@notaires.fr

Site web :

www.spadoni-lehay-santucci.notaires.fr

Changement de régime matrimonial Information préalable (article 1397 al 3 du c.c.v.)

Suivant acte reçu par Maître Alain SPADONI Notaire de la République, Chevalier de la Légion d'Honneur, recevant les actes authentiques sous le sceau de l'Etat, Notaire associé de la Société Civile Professionnelle dénommée "Maîtres Alain SPADONI, Olivier LE HAY et Charles SANTUCCI", titulaire d'un office notarial à AJACCIO [Corse du Sud], 3, avenue Eugène Macchini, immeuble "Le Régent" office notarial n° 20004, le 12 Décembre 2017

Monsieur Jacques, André, Charles, François SANTONACCI et Madame Monique, Nicole, Raymonde LEHERLE son épouse demeurant ensemble à AJACCIO [Corse-du-Sud] Villa Karina, chemin des Lentisques, route des Sanguinaires, lieu-dit "BARBICAJA - " mariés sous le régime de la communauté légale de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat préalable à leur union célébrée à la mairie de AJACCIO [Corse-du-Sud] le 12 octobre 1964, ont adopté pour l'avenir le régime de la communauté universelle. Les oppositions pourront être faites dans un délai de trois mois et devront être notifiées par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte d'huissier de justice à Maître Alain SPADONI Notaire à AJACCIO [Corse du Sud] 3, Avenue Eugène MACCHINI, Immeuble le Régent où il est fait élection de domicile.

En cas d'opposition, les époux peuvent demander l'homologation du changement de régime matrimonial au tribunal de grande instance.

Pour avis,
Me Alain SPADONI,
Notaire.

EXTRAIT DES MINUTES

N° 60

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PONTOISE

Par jugement 2017 J00700 du 6 Novembre 2017, ouvrant la liquidation judiciaire de :

SARL EXTREME JET
11, Av Paul Langevin, 95220 Herblay
Ets Secondaire :
RCS Bastia 2009 B 295
Route du Port, Villa Saint François,
20220 l'Île-Rousse
RCS Pontoise : 452515588 - 2011 B 1021
Activité naf : Commerce de détail d'articles de sport en magasin spécialisé
Date de cessation des paiements :
10 Octobre 2017
Liquidateur : SCP CANET, 1, rue de la Citadelle, 95300 Pontoise
Les créanciers sont invités à déclarer leurs créances entre ses mains dans un délai de deux mois à compter de la publication au BODACC.
Juge Commissaire : M. Jean-Pierre GENTON.

N° 61

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE BASTIA

Chambre des Redressements Judiciaires - Loi de Sauvegarde Décret du 28/12/2005

EXTRAIT

Par jugement du 11 décembre 2017, le Tribunal prononce l'ouverture de la procédure de Redressement Judiciaire à l'égard de :

Grégory Manenti, ayant son siège social
Résidence Listinco, Bât. B
Lieu-dit Cateraggio, 20270 Aléria
Date de cessation des paiements :
11 décembre 2017
Juge Commissaire : Mme Sbragia Juge
Commissaire Titulaire et M. Hubert, Juge
Commissaire Suppléant
Mandataire Judiciaire : SELARL BRMJ Maître
Bernard Roussel - Résidence U Boscu
d'Oru - Pietranera - 20200 Bastia
Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire.

Pour extrait : Le Greffier.

N° 62

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE TOULON

EXTRAIT DE JUGEMENT Rectification d'erreur matérielle

Par jugement en date du 13/11/2017, le Tribunal de Commerce de Toulon a rectifié l'erreur matérielle concernant le jugement de Redressement Judiciaire rendu en date du 31/10/2017, à l'égard de Vial Reseau, 112, Rue du Docteur Guerin, ZI Toulon Est, BP 423, La Farlède, 83078 Toulon Cedex 9

RCS Toulon : 812 990 836 2015/B/01322
Immatriculation secondaire :
RCS Bastia 2015/B/00551
Lieu-dit Campo Meta, RN 193, [20600] Furiani
Lire : Fixé provisoirement au **15 octobre 2017** la date de cessation des paiements **Au Lieu** du 27 Octobre 2017.

N° 63

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE BASTIA

Chambre des Redressements Judiciaires - Loi de Sauvegarde Décret du 28/12/2005

EXTRAIT

Par jugement du 11 décembre 2017, le Tribunal prononce l'ouverture de la procédure de Redressement Judiciaire à l'égard de :

Joseph Sisti,
ayant son siège social
Route de Calzarellu,
20243 Prunelli di Fiumorbu
Date de cessation des paiements :
11 décembre 2017
Juge Commissaire : Mme Sbragia Juge
Commissaire Titulaire et M. Hubert, Juge
Commissaire Suppléant
Mandataire Judiciaire : SELARL BRMJ Maître
Bernard Roussel - Résidence U Boscu
d'Oru - Pietranera - 20200 Bastia
Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire.

Pour extrait : Le Greffier.

N° 64

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE BASTIA

Chambre des Redressements Judiciaires - Loi de Sauvegarde Décret du 28/12/2005

EXTRAIT

Par jugement du 8 janvier 2018, le Tribunal prononce l'ouverture de la procédure de Redressement Judiciaire à l'égard de :

Jacqueline Emmanuelli, ayant son
siège social Résidence U Sognu
Quartier Occhi - Rte de Calvi
20220 l'Île-Rousse
Inscrite au RCS : N° Siret :
32504331300023
Date de cessation des paiements :
8 Janvier 2018
Juge Commissaire : Mme Sbragia Juge
Commissaire Titulaire et M. Hubert, Juge
Commissaire Suppléant
Mandataire Judiciaire : SELARL BRMJ Maître
Bernard Roussel - Résidence U Boscu
d'Oru - Pietranera - 20200 Bastia
Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au BODACC auprès du Mandataire Judiciaire.

Pour extrait : Le Greffier.

N° 65

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE BASTIA

Chambre des Redressements Judiciaires - Loi de Sauvegarde Décret du 28/12/2005

EXTRAIT

Par jugement du 11 décembre 2017, le Tribunal prononce la clôture de la procédure de Liquidation Judiciaire pour insuffisance d'actif à l'égard de :

Jean Marie Biancardini
et Quesada Gisèle épouse Biancardini
ayant son siège social Caniccia,
Bravone, 20230 Linguizzetta
Activité : Exploitation agricole

Pour extrait : Le Greffier.

N° 66

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS

Avis 1

Référence : 2017066748
N° Greffe : P201703007
Jugement du : 01/12/2017
sur DECLARATION DE CESSATION DES PAIEMENTS
OUVERTURE D'UNE PROCEDURE DE REDRESSEMENT JUDICIAIRE
Avec période d'observation de 6 mois, soit jusqu'au 01/06/2018

A l'égard de :

SAS FRANCE LOISIRS
31 rue du Val de Marne, 75013 Paris
Activité : Édition sous toutes ses formes de tous livres journaux publications périodiques et autres ouvrages artistiques littéraires ou techniques en langue française, tous disques bandes magnétiques, l'édition et ou la production d'encyclopédies de tous Vidéogrammes films cassettes vidéocassettes, vidéodisques - la location de biens se rapportant directement ou indirectement aux loisirs - la création de documents publicitaires, la location d'espaces publicitaires et d'adresses et les prestations s'y rapportant dans le domaine de l'informatique
N° du Registre du Commerce et des Sociétés de Paris :

702019902 1970B01990
Etablissement secondaire :
RCS Bastia 2003 B 274,
27 Boulevard Paoli, 20200 Bastia

Date de cessation des paiements :
05/09/2017

Nomme
Juge commissaire :
M. Jean-Pierre Bégon-Lours

Nomme
Mandataires judiciaires :
- SCP BTSG en la personne de Me Stéphane Gorrias
15 rue de l'Hôtel de Ville, 92200 Neuilly-sur-Seine
- SELAFA MJA en la personne de Me Valérie Leloup-Thomas
102 rue du Faubourg Saint-Denis, 75479 Paris Cedex 10

Nomme Administrateurs :
- SELARL FHB en la personne de Me Hélène Bourbouloux 16 Place de l'Iris, 92400 Courbevoie

avec pour mission d'assister
- SCP Thévenot-Perdereau-Manière-EI Baze en la personne de Me Aurélia Perdereau 42 rue de Lisbonne, 75008 Paris
Les créanciers sont invités à Produire leur titre de créances entre les mains du mandataire judiciaire dans un délai de deux mois à compter de la publication au BODACC du présent jugement.

DISSOLUTION SOCIETE LIQUIDATION SOCIETE

N° 67

L'IMMOBILIERE DU MAQUIS

SARL au capital de 8.000 €
Siège : Lotissement Lorello
Route de La Moyenne Corniche
Porticcio, 20166 Porticcio
490773777 RCS de Ajaccio

L'AGE du 29/12/2017 a décidé la dissolution de la société et sa mise en liquidation amiable à compter du 29/12/2017, nommé liquidateur Mme KUNTZE Emmanuelle, Domaine de Lorello, Route de moyenne corniche 20166 Porticcio et fixé le siège de la liquidation chez le liquidateur.
Mention au RCS de Ajaccio.

N° 68



B. LEONELLI

Avocat

5, Rue César Campinchi
20200 Bastia
Tél : 04.95.31.69.67
Télécopie : 04.95.32.79.15

SOCIETE D'EXPLOITATION D'HOTELLERIE RISTORCELLI -SEHR-

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 15.244 €
Siège social : Place des Portes
(20217) Saint-Florent
R.C.S : Bastia N° 322 187 212

L'Assemblée générale extraordinaire des associés en date du 19 Décembre 2017, enregistré à BASTIA le 04 Janvier 2018, Dossier 2018 00188, référence 2018 A 00010 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 19 Décembre 2017 et sa liquidation amiable sous le régime conventionnel, conformément aux dispositions statutaires. La société subsistera pour les besoins de la liquidation et jusqu'à la clôture de celle-ci. Le lieu où la correspondance doit être adressée et celui où les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés, a été fixé à SAINT-FLORENT [20217] Place des Portes, siège de la liquidation. Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Jules, Roger RISTORCELLI demeurant à SAINT-FLORENT [20217], La Citadelle, en lui conférant les pouvoirs les plus étendus, sous réserve, de ceux exclusivement réservés par la loi à la collectivité des associés, dans le but de lui permettre de mener à bien les opérations en cours, réaliser l'actif, apurer le passif et répartir le solde entre les associés dans le respect de leurs droits. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de commerce de BASTIA en annexe au registre du commerce et des sociétés.

Le liquidateur.

N° 69

« OPTIC'M PORTICCIO » Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 1000 €
Siège social :
Centre Commercial Porticcio Plage,
Lieu-dit Marincaja di Viva
20166 Grosseto-Prugna
N° RCS : 752 386 425 Ajaccio

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 31/12/2017 de l'assemblée :

Les associés, après avoir entendu le rapport du Liquidateur, ont :

- approuvé les comptes de liquidation ;
- donné quitus au Liquidateur, Madame LERIGUIER Céline, demeurant Résidence François SALINI, 20166 PORTICCIO et déchargé ce dernier de son mandat ;
- prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'Ajaccio.

Mention sera faite au RCS : Ajaccio.



AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

I – Nom et adresse de l'Organisme acheteur :

Spl Ametarra 10, Rue Général Fiorella,
20000 AJACCIO,
Tel : 09 67 11 94 02

Mail : ametarra@ametarra.fr

II – Objet du marché :

Marché de travaux pour la construction de Halle des marchés d'Ajaccio 2 – Place CAMPINCHI

III – Caractéristiques principales :

Les travaux sont répartis en 4 lots :

- LOT 4 : Menuiseries – Fermetures – Stores
- LOT 7 : Plomberie
- LOT 8 : CVC
- LOT 9 : CFO/CFA

Date prévisionnelle de commencement des travaux : Mars 2017

IV – Procédure de passation de marché :

Procédure adaptée en application des articles 26-II et 28 du Code des Marchés Publics.

Le Maître d'ouvrage se réserve la possibilité de négocier avec les candidats à l'issue de l'analyse de l'offre.

V – Adresse à laquelle le Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) et les renseignements complémentaires peuvent être obtenus :

Spl Ametarra - 10, Rue Général Fiorella,
20000 AJACCIO, Tel : 09 67 11 94 02

Mail : ametarra@ametarra.fr

VI – Pièces de la candidature :

Le candidat joindra à son offre :

- * Situation juridique
- Une lettre de candidature [DC1] ;
- La déclaration du candidat [DC2] ;
- Une copie du ou des jugements prononcés, s'il est en redressement judiciaire ;
- * Capacité économique et financière
- Déclaration du chiffre d'affaire global et le chiffre d'affaire du domaine d'activité concerné ;
- * Capacité technique et professionnelle
- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat ;
- Liste des principaux services fournis au cours des trois dernières années ;
- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique du candidat.
- Déclaration des banques et assurances pour les risques professionnels ;

VII – Pièces de l'offre :

- * Acte d'engagement [AE]
- * Règlement de consultation [RC]
- * CCAP
- * CCTP
- * DPGF
- * Mémoire Technique
- * Planning d'exécution

VIII – Critères d'attribution :

- Valeur technique – 45%
- Moyens et aptitudes de l'entreprise au regard de la nature des travaux – 20%
- Principe d'organisation fonctionnelle du chantier – 30%
- Mode opératoire de l'intervention en rapport avec la spécificité de l'ouvrage et du chantier – 50%
- Prix des prestations – 35%
- Planning d'exécution – 20%
- Cohérence de l'enchaînement des tâches – 30%
- Délais proposés – 70%

IX – Visite de site :

Aucune visite de site n'est prévue.

X – Date limite de réception des candidatures et des offres :

Le 8 Février 2017 à 12h00.

Transmission des offres sous pli cacheté à :

Spl Ametarra - 10, Rue Général Fiorella, 20000 AJACCIO,
Tél : 09 67 11 94 02

L'enveloppe cachetée devra porter les mentions suivantes :
Construction de la Halle des marchés – Place CAMPINCHI – LOT N° ... - NE PAS OUVRIER

XI – Date d'envoi à la publication :

Le 09/01/18

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

1. Pouvoir adjudicateur :

Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Corse

2. Objet du marché :

Prestations de services à caractère social et sanitaire
Service de médecine professionnelle et préventive
(Code CPV : 85147000-1)

3. Critères de sélection des offres :

Les critères de sélection des offres ainsi que les références requises sont précisés dans le règlement de la consultation.

4. Mode de passation :

Procédure Adaptée
[Articles 27 et 28 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics]

5. Date limite de réception des offres :

Vendredi 26 janvier 2018 à 12h00

6. Date d'envoi de l'avis à la publication :

Mardi 09 janvier 2018

7. Adresse à laquelle les renseignements d'ordre administratif et/ou technique peuvent être obtenus :

Lieu de retrait des dossiers :
Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Corse - Résidence LESIA - Avenue de la Libération - 20600 BASTIA

Tel : 04-95-32-33-65/Fax : 04-95-31-10-75
Courriel : hs1@cdg2b.com

PRÉFECTURE DE CORSE DU SUD

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNE D'UCCIANI

2ème parution,

NATURE DE L'INSTALLATION : Projet de réalisation et d'exploitation d'une unité de production photovoltaïque d'une puissance crête supérieure à 2,61 MW pour une surface de 12.970 m², présentée par la société SARL SOLAR UCCIANI II (Village 20251 PANCHERACCIA), représentée par M. Paul ANTONIOTTI.
[Permis de construire n°02A 330 15 D0005]

DUREE DE L'ENQUÊTE : [arrêté préfectoral n°02A-2017-12-07-007 en date du 7 décembre 2017]

* Du lundi 8 janvier 2018 au vendredi 9 février 2018 inclus.

LIEU DE DEPÔT DU DOSSIER D'ENQUÊTE ET DU REGISTRE : Mairie d'Ucciani (Canavajola, 20133 UCCIANI) aux jours et heures habituels d'ouverture au public, soit du lundi au vendredi de 9h à 12h.

PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR : M. Jean Olivier SAULI, désigné commissaire enquêteur se tiendra à la disposition des intéressés à la mairie d'UCCIANI (Canavajola, 20133 UCCIANI) :

* lundi 8 janvier 2018 de 09 h à 12 h ;

* mercredi 24 janvier 2018 de 14 h à 16 h ;

* vendredi 9 février 2018 de 9 h à 12 h.

Les intéressés auront la faculté de faire parvenir leurs observations par lettre adressée à l'attention du commissaire enquêteur à la mairie d'Ucciani (Canavajola 20133 UCCIANI).

Les informations relatives à l'enquête peuvent être consultées sur le site internet de la préfecture : www.corse-du-sud.gouv.fr, rubrique publications / enquêtes publiques.

À l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie et publiés sur le site internet de la préfecture (www.corse-du-sud.gouv.fr) pendant un an.

À l'issue de l'enquête, le préfet de la Corse-du-Sud est l'autorité compétente pour prendre la décision sur le permis de construire [article R 422-2 du code de l'urbanisme]. La décision sera :

- soit un arrêté accordant le permis de construire, avec ou sans prescriptions ;
- soit un arrêté refusant le permis de construire ;
- soit un arrêté portant sursis à statuer ;
- soit un rejet implicite en cas de silence gardé au terme du délai de deux mois mentionné à l'article R 423-32 du code de l'urbanisme [article R.424-2 du même code].

P/Le directeur départemental des territoires et de la mer,

L'adjoint aux directeurs,

Jean-Noël LARRE.



LE SAVIEZ-VOUS ?

Avec actulegales.fr, vous retrouvez toutes les annonces légales entreprises parues dans la presse habilitée depuis le 1er janvier 2010



Actulegales.fr, avec votre journal

Actulegales.fr

Le site officiel des annonces légales d'entreprises

Association de la presse pour la transparence économique (APTE) avec le concours d'  Infogegale

AU PETIT SNACK

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 4000 euros
Siège social : Immeuble Billelo,
Avenue Napoléon III, 20000 Ajaccio
RCS Ajaccio

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à AJACCIO du 5 janvier 2018, il a été constitué une Société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : SAS
Dénomination : AU PETIT SNACK
Siège : Immeuble Billelo, Avenue Napoléon III , 20000 AJACCIO
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS
Capital : 4000 €
Objet : L'exploitation de snacks, de commerces de petite restauration et restauration rapide.
Sous réserve des dispositions légales, chaque action donne droit à une voix.
Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Eric GABRIELLI, demeurant lieu-dit Pratu - 20167 VALLE DI MEZZANA,
Directeur général : Madame Audrey, Annonciade, Eugénie GUIDICELLI, demeurant lieu-dit Pratu - 20167 VALLE DI MEZZANA,
La Société sera immatriculée au RCS d'AJACCIO

Pour avis,
Le Président.

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date à AFA du 9 janvier 2018, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

DENOMINATION : SCPG
FORME : Société par Actions Simplifiée
CAPITAL : 10.000 euros
SIEGE : Lieu-dit Pernicaggio, 20167 SARROLA-CARCOPINO
OBJET : L'acquisition de pierres, cailloux, matériaux rocheux et produits d'extraction de carrières, en vue de leur transformation par broyage et/ou concassage ; Le broyage et/ou le concassage par tous moyens de pierres, cailloux, matériaux rocheux et produits d'extraction de carrières; La commercialisation des granulats et autres produits résultant de l'activité de broyage et/ou de concassage susvisée ;
DUREE : 99 années
ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
INALIENABILITE DES ACTIONS : Néant
AGREMENT : Les cessions d'actions sont soumises conformément à l'article 13 des statuts à l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote., avec prise en compte des voix du cédant.
PRESIDENT : Monsieur Patrick ROCCA, demeurant Place de l'église, 20129 BASTELICACCIA
IMMATRICULATION : RCS d'AJaccio.

Pour avis,
Le Président.

BERNARDET

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 1000 euros
Siège social : Lieu-dit Bacca,
20144 Sainte-Lucie-de Porto-Vecchio
539 538 561 RCS Ajaccio

Aux termes d'une délibération en date du 18 décembre 2017, l'AGE a décidé : d'étendre l'objet social aux activités de gestion de portefeuille de titres et plus généralement l'acquisition, la vente, et la gestion de valeurs mobilières, parts d'intérêts, participations dans toute société agricole, civile ou commerciale ; mise en œuvre de la politique générale du groupe et l'animation des sociétés qu'elle contrôle exclusivement ou conjointement ou sur lesquels elle exerce une influence notable en participant activement à la définition de leurs objectifs et de leur politique économique et au suivi d'application ; réalisation de prestations d'assistance et de conseil en matière commerciale, financière, administrative, juridique, sociale, comptable, fiscale, et plus généralement le soutien en matière de gestion à toutes sociétés du groupe par tous moyens techniques existants et à venir et notamment pour ceux suivants : la mise à disposition de tout personnel commercial, administratif et comptable, la mise à disposition de tout matériel, la gestion et la location de tous immeubles, la formation, la gestion et l'information de tout personnel, la négociation de tous contrats ; et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.
- de l'augmentation de capital de 1760 euros par voie d'apport de droits sociaux.
L'article 7 des statuts a été modifié en conséquence.

*** Ancienne mention :**

Le capital social est fixé à mille euros (1000 euros).

*** Nouvelle mention :**

Le capital social est fixé à deux mille sept cent soixante euros (2760 euros).

Pour avis,
Le Président.

APPORT DE FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 01-01-2018 fait à Borgo enregistré à Bastia, Monsieur NASSO Christophe, né le 18-10-1983 à Bastia (2B) demeurant Route d'Olmo - 20290 BORGIO, de nationalité française, à fait apport à la Société AZUR JARDIN CORSE, Société par actions simplifiée au capital de 100.000 euros ayant son siège social RN 193 - VALROSE - 20290 BORGIO, en cours d'immatriculation au RCS de Bastia, d'un fonds de commerce de création, aménagement et entretien d'espaces verts inscrit au RCS sous le n°484 303 474.

Ledit fonds a été évalué à 100.000 euros. L'apporteur a reçu 1000 actions de 100 euros chacune.

La société sera propriétaire du fonds à compter de son immatriculation au registre de commerce et en aura la jouissance à compter du 01-01-2018.

Les créanciers de l'apporteur pourront dans un délai de dix jours suivant la dernière en date des publications légales, faire la déclaration de leurs créances au greffe du tribunal de commerce de Bastia et dans le même délai faire opposition auprès de la société AZUR JARDIN CORSE ou domicile à été élu à cet effet.

Pour avis.

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date à AFA du 9 janvier 2018, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :
DENOMINATION : SCPE
FORME : Société par Actions Simplifiée
CAPITAL : 10.000 euros
SIEGE : Lieu-dit Pernicaggio, 20167 SARROLA-CARCOPINO

OBJET : La fabrication et la vente de tous types de matériaux et produits de revêtement et/ou d'enrobage pour le bâtiment et les travaux publics, et notamment de béton bitumineux, de produits bitumés, de graves et de liants routiers ; La réalisation de toutes prestations de pose et de mise en œuvre desdits matériaux et produits de revêtement et/ou d'enrobage ;
DUREE : 99 années

ADMISSION AUX ASSEMBLEES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

INALIENABILITE DES ACTIONS : Néant
AGREMENT : Les cessions d'actions sont soumises conformément à l'article 13 des statuts à l'agrément de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote., avec prise en compte des voix du cédant.

PRESIDENT : Monsieur Patrick ROCCA, demeurant Place de l'église, 20129 BASTELICACCIA

IMMATRICULATION : RCS d'AJaccio.

Pour avis. Le Président.

INSERTION RECTIFICATIVE A L'ANNONCE PARUE LE 15 DECEMBRE 2017

Dans l'avis concernant le transfert de siège de la société GIORDANI CONSTRUCTION,

Il fallait lire :

*** Ancienne mention** : 5 Bella Vista 2 - Alzone - ALBITRECCIA (20166).

*** Nouvelle mention** : Route des Cannes, Casa Nova, PORTICCIO - (20166) GROSSETO-PRUGNA

En lieu et place de :

*** Ancienne mention** : 5 Bella Vista 2 - Alzone - ALBITRECCIA (20166).

*** Nouvelle mention** : Route des Cannes, Casa Nova - PORTICCIO (20166).

Pour avis, La Gérance.

ESPP

Société à Responsabilité Limitée
En liquidation
Au capital de 2000.00 €
Siège Social : Gare de Vizzavona,
Le Refuge, 20219 Vivario
RCS Bastia 798 110 177

Aux termes de l'assemblée générale ordinaire en date du 31 décembre 2017 à 17 heures, les associés ont :

- approuvé les comptes définitifs de liquidation,
- déchargé Monsieur PINELLI Pascal de son mandat de liquidateur,
- donné à ce dernier quitus de sa gestion,
- constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

La société sera radiée du registre du commerce et des sociétés de BASTIA.

Pour avis et mention,
Mr PINELLI Pascal, Liquidateur,

SAVIM EXPO

Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 2000 euros
Siège social :
103, boulevard de Paris
l'Atrium D 603, 13002 Marseille
489043737 RCS Marseille

Aux termes d'une délibération en date du 01 janvier 2018, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée SAVIM EXPO a décidé de transférer le siège social du 103 boulevard de Paris, l'Atrium D 603 , 13002 MARSEILLE au Parc Lucie Capo Feno 4 bd Stéphanopoli de Commène, 20000 AJACCIO à compter du ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

La Société, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de MARSEILLE sous le numéro 489043737 fera l'objet d'une nouvelle immatriculation auprès du Registre du commerce et des sociétés de AJACCIO.

Gérance : Florent COLONNA domicilié Parc Lucie, Capo Feno, 4 bd Stéphanopoli de Commène, 20000 AJACCIO

Pour avis,
La Gérance.

RECTIFICATIF

Dans l'annonce légale n°6670, parue dans « L'INFORMATEUR CORSE NOUVELLE » semaine du 05/01/2018 : Concernant l'avis de constitution de la SCI PHARMACIE GUIDICELLI

Il fallait lire :

"SCI GUIDICELLI
Société civile immobilière au capital de 1000 euros
Siège social : Lieu-dit Fiurellu 20167 AFA
Dénomination sociale : SCI GUIDICELLI"

Et non :

"SCI PHARMACIE GUIDICELLI
Société civile immobilière au capital de 1000 euros
Siège social : Lieu-dit Fiurellu, 20167 AFA
Dénomination sociale : SCI PHARMACIE GUIDICELLI"
comme écrit par erreur.

ESPP

Société à Responsabilité Limitée
En liquidation
Au capital de 2000.00 €
Siège Social : Gare de Vizzavona,
Le Refuge, 20219 Vivario
RCS Bastia 798 110 177

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 31 décembre 2017 à 16 heures, les associés ont décidé la dissolution anticipée de ladite société.

La société subsistera pour les besoins de la liquidation et jusqu'à la clôture de celle-ci.

Monsieur PINELLI Pascal, demeurant Gare de Vizzavona, 20219 VIVARIO, est nommé liquidateur.

Le siège de la liquidation est fixé à Gare de Vizzavona, 20219 VIVARIO. C'est à cette adresse que la correspondance devra être adressée et que les actes et documents devront être notifiés.

Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au registre du commerce et des sociétés de Bastia

Pour avis et mention,
Mr PINELLI Pascal, Liquidateur,

N° 83

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes d'un procès-verbal du 28/12/2017, l'associée unique de la société **TRAVAUX PUBLICS INSULAIRE**, société à responsabilité limitée au capital de 2.000 euros, dont le siège social est situé Lieu-dit Chinchine, 20600 FURIANI, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bastia sous le n° 804 379 063, a pris acte de la démission de Madame Jacqueline Rita RAFFALLI et de Monsieur François Julien RAFFALLI, de leurs fonctions respectives de Gérants de la société, et a nommé en remplacement et en qualité de nouveau Gérant Monsieur Patrick ROCCA, demeurant Place de l'église, 20129 BASTELICACCIA, pour une durée indéterminée.

Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

N° 84

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes d'un procès-verbal du 28/12/2017, l'associée unique de la société **RC**, société par actions simplifiée au capital de 1.617.100 euros, dont le siège social est situé Caldaniccia, Lieu-dit Pernicaggio, 20167 SARROLA CARCOPINO, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio sous le n° 480 493 824, a pris acte de la démission de Monsieur François Julien RAFFALLI de ses fonctions de Président de la société RC, et nommé en remplacement et en qualité de nouveau Président Monsieur Patrick ROCCA, demeurant Place de l'église, 20129 BASTELICACCIA, pour une durée indéterminée.

N° 85

RECTIFICATIF

Dans l'annonce légale n° 05, parue dans "L'INFORMATEUR CORSE NOUVELLE" semaine du 22 décembre 2017 - n° 6697 :

Concernant : " l'avis de constitution de la SARL FINES BOUCH' "

Il fallait lire : " **Gérant :** M. Marc AZZOPARDI, route du Monastère, 20222 Brando "

Pour avis,

N° 86

AVIS DE CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte sous seing privé en date du 13/09/2017 enregistré le 18/09/2017 à la RD de Bastia n° 2017 A 01222, la SARL " SAN FRANCESCO ", au capital de 10.000 € dont le siège social est situé RN 198, Moriani Plage, 20230 San Nicolao, immatriculé au RCS d'Ajaccio sous le numéro : 502 145 535 a cédé à la SARL DON CESAR, au capital de 12.188.000 €, dont le siège social est situé Lieu-dit La Sauvagerie, 20137 PORTO- VECCHIO, immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le numéro : 442 900 387, un fonds de commerce de Résidence de Tourisme moyennant le prix de 150.000 € sis et exploité Santa Lucia di Moriani, 20230 San Nicolao. La **date d'entrée en jouissance** a été fixée au 13/09/2017.

Les oppositions seront reçues chez Maître Joseph SAVELLI, Avocat à Ajaccio y demeurant 52, Cours Napoléon 20000 Ajaccio où il a été fait, à cette fin, élection de domicile. Elles devront être faites au plus tard dans les dix jours qui suivront la dernière date des publications légales prévues.

Pour avis,

N° 87

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes d'un procès-verbal du 28/12/2017, l'associée unique de la société **ENTREPRISE GENERALE DE BATIMENT ET TRAVAUX PUBLICS**, société à responsabilité limitée au capital de 2.000 euros, dont le siège social est situé Lieu-dit Pernicaggio, Caldaniccia, 20167 SARROLA CARCOPINO, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio sous le n° 804 303 857, a pris acte de la démission de Madame Jacqueline Rita RAFFALLI et de Monsieur François Julien RAFFALLI, de leurs fonctions respectives de Gérants de la société, et a nommé en remplacement et en qualité de nouveau Gérant Monsieur Patrick ROCCA, demeurant Place de l'église, 20129 BASTELICACCIA, pour une durée indéterminée.

Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

N° 88

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes d'un procès-verbal du 28/12/2017, l'associée unique de la société **RAFFALLI TRAVAUX PUBLICS**, société à responsabilité limitée au capital de 1.434.108 euros, dont le siège social est situé Lieu-dit Pernicaggio, 20167 SARROLA CARCOPINO, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio sous le n° 046 420 212, a pris acte de la démission de Madame Jacqueline Rita RAFFALLI et de Monsieur François Julien RAFFALLI, de leurs fonctions respectives de Gérants de la société, et a nommé en remplacement et en qualité de nouveau Gérant Monsieur Patrick ROCCA, demeurant Place de l'église, 20129 BASTELICACCIA, pour une durée indéterminée.

Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

N° 89

CALVI BOUL

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 1500.00 €

Siège social : Avenue Santa Maria

20260 Calvi

530 293 521 RCS Bastia

Suivant décisions de l'associé unique du 31 octobre 2017 :

- L'associé unique, statuant dans le cadre des dispositions de l'article L.223-42 du Code de commerce, a décidé de ne pas dissoudre la société. Dépôt légal au Greffe du Tribunal de commerce de Bastia.

Pour avis,
La gérance.

N° 90

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes d'un procès-verbal du 28/12/2017, l'associée unique de la société **SARL CORSE MATERIEL ELECTRIQUE TP DISTRIBUTION**, société à responsabilité limitée au capital de 406.400 euros, dont le siège social est situé Chemin d'Acqualonga, Ajaccio, 20167 MEZZAVIA, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio sous le n° 329 414 775, a pris acte de la démission de Madame Jacqueline Rita RAFFALLI et de Monsieur François Julien RAFFALLI, de leurs fonctions respectives de Gérants de la société, et a nommé en remplacement et en qualité de nouveau Gérant Monsieur Patrick ROCCA, demeurant Place de l'église, 20129 BASTELICACCIA, pour une durée indéterminée.

Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

N° 91

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes d'un procès-verbal du 28/12/2017, l'associée unique de la société **ENERGIE INDUSTRIELLE CORSE**, société à responsabilité limitée au capital de 2.000 euros, dont le siège social est situé Lieu-dit Pernicaggio, Caldaniccia, 20167 SARROLA CARCOPINO, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio sous le n° 804 305 399, a pris acte de la démission de Madame Jacqueline Rita RAFFALLI et de Monsieur François Julien RAFFALLI, de leurs fonctions respectives de Gérants de la société, et a nommé en remplacement et en qualité de nouveau Gérant Monsieur Patrick ROCCA, demeurant Place de l'église, 20129 BASTELICACCIA, pour une durée indéterminée.

Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

N° 92

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes d'un procès-verbal du 28/12/2017, l'associée unique de la société **RAFFALLI ENERGIES NOUVELLES 2**, société à responsabilité limitée au capital de 11.917 euros, dont le siège social est situé Lieu-dit Pernicaggio, 20167 SARROLA CARCOPINO, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio sous le n° 393 371 760, a pris acte de la démission de Monsieur François Julien RAFFALLI, de ses fonctions de Gérant de la société, et a nommé en remplacement et en qualité de nouveau Gérant Monsieur Patrick ROCCA, demeurant Place de l'église, 20129 BASTELICACCIA, pour une durée indéterminée.

Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

N° 93

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes d'un procès-verbal du 28/12/2017, l'associée unique de la société **CORSE RESEAU ELECTRIQUE**, société à responsabilité limitée au capital de 2.000 euros, dont le siège social est situé Lieu-dit Bastos Chinchine, 20600 FURIANI, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Bastia sous le n° 804 381 283, a pris acte de la démission de Madame Jacqueline Rita RAFFALLI et de Monsieur François Julien RAFFALLI, de leurs fonctions respectives de Gérants de la société, et a nommé en remplacement et en qualité de nouveau Gérant Monsieur Patrick ROCCA, demeurant Place de l'église, 20129 BASTELICACCIA, pour une durée indéterminée.

Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

N° 94

AVIS DE PUBLICITE

Aux termes d'un procès-verbal du 28/12/2017, l'associée unique de la société **RAFFALLI IMMOBILIER**, société à responsabilité limitée au capital de 2.000 euros, dont le siège social est situé Lieu-dit Pernicaggio, Caldaniccia, 20167 SARROLA CARCOPINO, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Ajaccio sous le n° 812 574 515, a pris acte de la démission de Madame Jacqueline Rita RAFFALLI et de Monsieur François Julien RAFFALLI, de leurs fonctions respectives de Gérants de la société, et a nommé en remplacement et en qualité de nouveau Gérant Monsieur Patrick ROCCA, demeurant Place de l'église, 20129 BASTELICACCIA, pour une durée indéterminée.

Mention sera faite au RCS d'Ajaccio.

**VOTRE ACCÈS
AU REGISTRE
DU COMMERCE
ET DES SOCIÉTÉS !**

infogreffe.fr
Les Greffes des Tribunaux de Commerce



RETRUSPETTIVA MUSICA

L'ARTISTI CORSI IN BALLU

L'annata 2017 hè stata ricca assai in musica cù a surtita di quasi una vintina di dischi, vale à dì più di 200 canzone nove. In sta pruduzione maiò, hè sempre cusì presente u cantu in lingua corsa, ma si vedenu dinò sbuccià altre andature artistiche...

Per Jean-Michel Radet, discaghju accanitu, in Bastia, dapoi u principiu di l'anni 90, si tratta d'un'annata di prima trinca, forse d'un'annata di referenza. A piazza fatta da Chorus à sta pruduzione nustrale hè tamanta. Ripresentanu i dischi di l'artisti corsi a maiò parte di l'articuli è di vendite in magazinu. A ghjente di u cuntinente è di u stranieru chì s'affaccanu ind'è Chorus sò smiraculate assessu da sta creatività, cum'è noi stessi. Eppure, d'un'isula cusì ghjuca, ch'ellu ci sippii tante passione musicale, hè quantunque un affarone! Parlemu puru di donu. Per indettu, da Centuri à Bunifaziu, quantu ci ne serà cantadori à u metru quadratu? In raportu à u numeru d'abitanti, forse chì a Corsica si trova à u primu pianu mundiale di i paesi vucalmente (assai) sviluppati. Ancu davanti à l'americani! Ma, zitti, ùn ci vantemu. Stemu umili.

Settantesche, oghjinche o d'un'antra epica, trattendu a rivolta, l'amore, i danni, e sperenze, u locale, l'universale... e canzone corse ùn lascenu indifferente. Sanu tuccà à u core, aldilà di e cunfine nustrale.

Tandu, sti dodici mesi scorsi, s'hè arricchitu torna u patrimoniu musicale isulanu cù a pruduzione di dischi novi firmati d'altronde da I Messageri chì ci anu campatu duie volte quist'annu. Di marzu, hè surtitu u so quintu discu *Una via* realizatu in cullaburazione cù u canadianu Rick Allison, artistu di rinomina internaziunale, è, di dicembre, anu cumpigliatu i so trè ultimi dischi nant'à una chjava usb, innuvazione da veru in l'industria di u discu. Di maghju, Daniel Vincensini, più cunnosciutu per esse u pilastru di I Mantini, hà fattu i so primi passi in solu cù u discu *Made in Nustrale* chì ci prupone, frà altru, una versione, più chè nustrale, di a canzona famosa di Renaud *Hexagone*: Sò natu corsu di a quale l'adattamento scritta hè di Jean-Marc Ceccaldi è u successu hè statu tremendu nant'à e rete sociale per mezu d'un bellissimu filmettu. Di ghjugnu, hè toccu à L'Attrachju di presentà un discu novu, u quartu, *Infucjà si*, trattendu di a so vulintà di chjappà sempre per davanti. Di lugliu, ci hè statu a

surtita di u discu *Danse Mémoire*, *Danse d'A Filetta* cù l'appoghju di i grandi musichenti Paolo Fresu è Daniele di Bonaventura. A Filetta, gruppu corsu miticu, chì produce cusì u so venticinquesimu discu è chì cuntinueghja di girà u mondu sanu sempre cù listessu ingeniu. Di settembre, Mai Pesce hè vultatu nant'à a scena in solo per u so quartu discu *In cuncertu*, un «live», cù un umaggiu rinnuvellatu à e più belle canzone corse. Di settembre dinò, I Muvrini ci anu regalatu anch'elli u so venticinquesimu discu, *Luciole*, cù canzone magnifiche cum'è *Beauté fatale* o *Culomba negra*. Per i so vint'anni, L'Abbrivu hà cacciatu u so quintu discu *I belli ghjorni*, in referenza à e parulle di a so canzona *Utopia* ch'ellu si pò apprezzà accantu à altri passi cum'è *Esistenza* di u quale u filmettu hè statu vistu più di 110 000 volte nant'à Facebook. Di dicembre, sò esciuti trè dischi è, serà propiu una sincrunia chì l'artisti ne sò tutt'è trè à u so terzu discu: Laurent Bruschini *Modélisme* è so universu piacente assai, Cirnese *Da i to sogni* cù canti di trinca scelta cum'è *Camperà*, è Vitalba *In terra d'omi* chì c'incanta anch'ellu cù i passi *D'umbria è di sulana*, *E strade turchine* o *Dumenicaccia*.

In core di st'annata, unepochi di cantadori anu datu corpu à u so primu discu, frà i quali Antò Giafferi cù *Riflessione* in cumpagnia di Jean-Michel Panunzio è Trà noi, In Via cù *Una cria di qui* è Vogulera cù *In stu novu campà*. Dui gruppi aiaccini anu realizatu dinò u so primu discu, i rapporti di Spiri2All cù *Islanders* è Shangri-la cù un stintu di quelli rock'n'roll, *Trouble maker*.

Ind'è Chorus, u Top 3 di i dischi i più venduti ind'u 2017 hè statu vintu da *Ci serà sempre un cantu* di Voce Ventu, surtitu di dicembre di u 2016 cù i tremendi *Ti vecu o la mio bandera*, *O Generale* o *L'Agh-jalesa*. *Essenziali* di Jean-Charles Papi, esciutu per contu soiu dui anni fà, chjappa a seconda piazza, è u terzu di a classificazione ghjè l'ultimu discu, frescu frescu, di Vitalba *In terra d'omi*.

Possinu l'artisti corsi campà ci astr'è tantu ind'u 2018! Chì, per a pace è a salute, face sempre prò a musica... ■ Roland FRIAS

POLITIQUE

« MADAME CORSE » FAIT MOUCHE



Photo Manon Perelli

En visite en Corse les 5 et 6 janvier, la ministre auprès du ministre de l'Intérieur Jacqueline Gourault y a noué de premiers contacts avec les élus insulaires. Au bilan, un dialogue ouvert avec Paris et une « Madame Corse » saluée aussi bien par la majorité que par l'opposition.

C'était sa première visite officielle sur l'île en qualité de « Madame Corse ». La ministre auprès du ministre de l'Intérieur, Jacqueline Gourault, était en Corse les 5 et 6 janvier derniers. Si le programme initial prévoyait une journée de réunions avec élus, représentants des socio-professionnels et agriculteurs, la ministre a prolongé son déplacement d'une journée afin de se rendre du côté de Cervione et Chiatra pour affirmer son soutien aux sinistrés des incendies qui ont ravagé près de 2000 hectares en ce début d'année.

Un ordre du jour chargé qui a donc débuté le 5 à Ajaccio par une rencontre avec les dirigeants nationalistes à l'hôtel de région. La matinée a ainsi permis à la ministre de prendre le pouls, trois jours après l'installation de la collectivité unique et de proposer l'aide de l'Etat pour sa mise en place. Mais elle a aussi, chose plus inattendue, ébauché la perspective de l'inscription de la question corse dans la réforme constitutionnelle générale annoncée par le gouvernement. « Nous avons un projet qui est celui de revenir sur le droit à l'expérimentation, qui s'appellera désormais le droit à la différenciation. Ce qui veut dire qu'on va permettre une meilleure adaptation aux différents types de territoires. C'est quelque chose qui pourra débloquer un certain nombre de sujets concernant la Corse », a-t-elle expliqué. Un point qui n'a pas manqué de susciter la satisfaction des présidents de l'Exécutif et de l'Assemblée de Corse, qui voient là une fenêtre de discussion ouverte avec Paris. Gilles Simeoni a ainsi salué « une ouverture significative » et s'est réjoui de voir qu'un « point de blocage politique et juridique est aujourd'hui levé puisque nous avons clairement en perspective la révision constitutionnelle et l'intégration de la Corse dans celle-ci ».

« On est aujourd'hui en présence d'un déblocage de la question constitutionnelle ce qui n'est pas rien et de bon augure », a renchéri Jean-Guy Talamoni. Le député de la 2^e circonscription de Haute-Corse, Jean-Félix Acquaviva, a de son côté mis en avant le fait qu'une « fenêtre politique » s'ouvre pour la première fois. « Il est clair qu'il y a eu un changement par rapport à ce que nous avons connu depuis 6 mois à l'Assemblée nationale », a-t-il indiqué.

Mais, plus loin que la majorité régionale, « Madame Corse » semble aussi avoir conquis les bonnes faveurs des leaders de l'opposition. « On est dans une prise de contact et elle a la pertinence et l'intelligence d'écouter les uns et les autres. C'était très important pour nous qu'elle puisse évidemment reconnaître le fait majoritaire, mais aussi entendre des voies alternatives dont celle que je représente », a ainsi noté Jean-Martin Mondoloni, chef de file de la droite régionaliste. « Je lui ai rappelé notre vision sur l'aménagement du territoire, sur les priorités des Corses et sur la nécessité absolue d'établir entre Paris et la Corse un dialogue apaisé qui permette de sortir par le haut de ces dizaines d'années de crise qu'a connues notre île. Je pense que le Président Macron a toutes les qualités pour permettre ce dialogue », a de son côté résumé Jean-Charles Orsucci, qui avait été investi par la République en Marche pour les territoriales. Enfin, Valérie Bozzi, chef de file du second groupe de droite à l'Assemblée, lui a fait part de l'objectif de réussir cette collectivité : « Nous n'allons pas mettre des bâtons dans les roues de la majorité. L'enjeu, c'est l'avenir de la Corse. Il faut réussir ce mandat court de trois ans pour que cette collectivité unique puisse être un exemple pour d'autres régions françaises. Je pense que c'est un message important à faire passer ». ■ Manon PERELLI

INCENDIES

LA SOLIDARITÉ, À L'ÉPREUVE DU FEU



Face aux conséquences des incendies qui, attisés par la tempête Eleanor, ont détruit plus de 2000 ha de forêt et causé d'importants dégâts matériels en Castagniccia et en Plaine orientale, la population corse a démontré sa capacité à se mobiliser et s'entraider.

Dès le lendemain des feux, des convois de denrées alimentaires et de vêtements, venus de toute l'île, approvisionnaient déjà les points de collecte mis en place pour venir en aide aux sinistrés. Ainsi à San Ghjulianu, qui centralise nourriture, bouteilles d'eau et vêtements depuis le 4 janvier. « C'est un peu l'urgence qui a commandé cette initiative. Il fallait trouver un point central pour accueillir les nombreux camions et entreposer la marchandise, nous avons donc choisi la salle qui a accueilli environ 150 habitants ayant fui les villages lors des incendies » commente François-Xavier Ceccoli, maire de la commune. Grâce à ces premiers actes spontanés de générosité, qui ont permis de ravitailler sinistrés et pompiers en poste, les besoins en biens de première nécessité ont été pourvus.

Particulièrement touché, le village de Chjatra: des habitations mais aussi des exploitations agricoles dévastées, des animaux morts ou perdus, des réserves d'aliments détruites, des pâturages anéantis... la reconstruction du village et de son économie pastorale va être longue et va nécessiter elle aussi de l'aide. « Tout le village a été touché, toutes les maisons ont subi des dégâts allant des fenêtres et des murs noircis jusqu'aux toits effondrés. Des gens se retrouvent sans logement. Heureusement, nous avons pu compter sur le soutien des habitants des communes voisines. Ainsi nous avons relogé tout le monde en plaine. Il y a eu aussi le soutien de toute la Corse à travers les dons de produits alimentaires et de vêtements et nous voulons remercier tout le monde, soulignait Pancrace Maurizi, maire de Chjatra. Maintenant, il faut reconstruire le village ». Là encore, la mobilisation a été quasi-immédiate. Dès le 5, plusieurs collectes s'organisaient sur internet, relayées désormais par la plateforme de financement participatif Move, tandis que des artistes organisaient des soirées de soutien et que RCFM et Corse Matin s'associaient

pour recueillir également des fonds. L'apport en main d'œuvre a lui aussi été rapide et certaines bergeries ont déjà été reconstruites. De son côté, l'association Svegliu Cerviunincu a pris en charge la logistique concernant l'alimentation des bêtes. « Il était nécessaire de faire vite à ce niveau, explique son président, Jean-François Piccinini. On a vu arriver des gens de tous les coins de l'île avec des sacs d'aliments, des bottes de foin. Les dons, de la part des agriculteurs, des associations et des particuliers, ont dépassé nos attentes à tel point que notre entrepôt s'est très vite retrouvé plein. Nous avons donc demandé aux coopératives agricoles de conserver les stocks. Cela dit, nous avons encore besoin de dons de ce type mais il est demandé aux donateurs de nous contacter avant afin de les aiguiller ».

Si certaines communes ont perdu beaucoup sur le plan matériel, toutes déplorent aussi l'impact écologique et visuel de ces incendies. Pour Stéphane Domarchi, maire de San Andria di u Cotone, où plus de 500 ha de maquis ont été détruits, c'est la consternation. « Le feu nous a encerclés et il ne reste plus un seul hectare de végétation autour de la commune. Nous n'avions plus connu de tels incendies depuis 1995. Nous devons maintenant voir avec le préfet et la CTC comment nous pouvons être aidés. » Les questions désormais sont de savoir à combien va s'élever l'addition pour les communes et leurs habitants, et comment l'Etat va aider les sinistrés. Venue sur place le 6, la ministre auprès du ministre de l'Intérieur, Jacqueline Gourault, a assuré que la solidarité nationale s'appliquerait. Seule certitude pour l'heure, la solidarité corse, elle, a pleinement joué. ■ Pierre Pasqualini

Numéro svegliu cerviunincu : 04 95 38 02 67
Dons internet sur www.move.corsica



Photo Jacques Paoli

Photo Jacques Paoli

LES JOURS D'APRÈS...

À Cervioni, trois jours après le dramatique incendie qui a ravagé la montagne de la Scupiccia et les abords immédiats du village, l'heure était malgré tout à l'espoir. José Lainé est un amoureux de la nature. La Scupiccia, il en connaît tous les secrets, ses arbres, son maquis, ses endroits les plus insolites... Voilà une vingtaine d'années qu'il a installé sa bergerie de San Roccu, à mi chemin entre le village et le site de la chapelle de la Scupiccia. Un incendie d'une telle ampleur, au cœur de l'hiver, jamais il n'aurait pu l'imaginer. Les premières heures du drame ont été d'une violence inouïe pour lui et son épouse Thérèse. Et, le soir même de l'incendie, José Lainé a pris le risque de se rendre sur place pour tenter de porter secours à ses bêtes, ouvrir les portes du «staz-zale» pour donner une chance à son troupeau de se sauver. Un geste qui lui vaut aujourd'hui de retrouver quelques survivantes. Mais au lendemain du sinistre, les deux tiers de son troupeau manquaient à l'appel et son exploitation était dévastée. Lui qui ces dernières années a accumulé les coups durs, a bien cru cette fois-ci ne pas s'en remettre. C'était compter sans l'extraordinaire élan de solidarité et d'amitié que les villageois, amis, connaissances, et même anonymes venus de Campu Moru, lui ont témoigné. La machine solidarité s'est immédiatement mise en marche et avec elle un incessant ballet de véhicule et d'engins. Des renforts venus parfois de très loin, de particuliers et d'entreprises touchés par la détresse du berger cerviunincu. Ses amis n'ont rien lâché, se succédant pour aplanir, creuser, peindre, et élever le baraquement. Les grands moyens ont été employés pour que le triste amas de tôles brûlées ne soit plus qu'un mauvais souvenir. Et en l'espace de quatre jours, la bergerie de José était à nouveau sur pied, prête à accueillir la cinquantaine de chèvres survivantes, alors que l'espoir demeurait d'en retrouver d'autres. Une aide qui va bien au delà de la reconstruction de la bergerie, se manifestant aussi par l'apport d'aliments pour les bêtes qui n'ont plus rien à manger, de matériel et dons pour que José et Thérèse sauvent leur entreprise. Un mouvement solidaire élargi aux sinistrés de Chjatra, qui fait de la Corse et des Corses, une fois encore, les acteurs d'une fraternité exemplaire. ■ Jacques PAOLI

Stéphane Domarchi



Photo Pierre Pasqualini

François-Xavier Ceccoli



Photo Pierre Pasqualini

Panrace Maurizi



Photo Pierre Pasqualini

La sélection de la rédaction

Versuniversu

Pour Patrizia Poli, «u versu», à la fois verbe et poésie, c'est le mouvement, «c'est cette identité, qui ne serait rien sans le monde qui nous entoure, dont nous ne sommes pas le centre. C'est la planète terre qui accueille notre culture.» Et de fait, cette artiste issue du Riaccistu a toujours cultivé ce don de l'identité tranquille, suffisamment affirmée et consciente d'elle-même pour embrasser sans réserve d'autres horizons, ouvrir grand les yeux, les oreilles et le cœur, sans crainte de se perdre, de se diluer. Après *Caminendu*, où elle effectuait un bout de chemin en compagnie de Bernard Lavilliers, elle revient avec *Versuniversu*, dans lequel elle livre la manière dont elle vit, dont elle chante, dont elle est au monde. Et dans lequel, aussi, celle qui d'ordinaire écrit et compose elle-même ses chansons (sans pour autant s'interdire la collaboration avec d'autres auteurs) a choisi de poser ses mots et ses thèmes sur des musiques de Pascal Arroyo, bassiste mais aussi arrangeur et compositeur auquel Lavilliers doit quelques-unes de ses plus belles chansons. Des textes signés Patrizia Gattaceca et Denis Parent ainsi que la chanson Les hommes, spécialement écrite à l'attention de Patrizia Poli par Bernard Lavilliers, complètent le répertoire de ce nouveau spectacle. ■

Le 12 janvier, 20h30. Centre culturel Alb'oru, Bastia. ☎ 04 95 47 47 00 & www.bastia.corsica



Photo D. Degli Esposti



Scènes de la vie conjugale

Et voilà donc que Laetitia Casta incarne à nouveau une Marianne... Mais il ne s'agit plus cette fois de la représentation de la République française, ni même, pour la comédienne, de se borner à prêter ses traits. La Marianne dont il est question cette fois est celle créée au début des années 1970 par Ingmar Bergman pour aborder le thème des relations de couple au travers d'une œuvre qui fut tout d'abord une série de six épisodes, diffusée à la télévision suédoise en 1973, puis d'un long métrage sorti en 1974 au cinéma, récompensé en 1975 aux États-Unis par le Golden Globe Award du meilleur film étranger. L'histoire de Marianne et Johan, c'est celle d'années de vie commune, entre amour et guerre plus ou moins larvée, entre complicité et incompréhension, entre symbiose totale et solitude absolue, entre vérités sans fard et pauvres mensonges. Jacques Fieschi et Safy Nebbou (lequel signe également la mise en scène) en livrent une adaptation pour la scène qu'ils ont voulue épurée, laissant de côté les personnages secondaires (amis, parents, enfants) pour se concentrer sur ce couple qui, aux prises avec l'usure du temps, l'insatisfaction, la trahison, n'en finit pourtant jamais tout à fait de s'aimer. Au côté de Laetitia Casta, Raphaël Personnaz. ■

Le 13 janvier, 21 h. Théâtre de Propriano. ☎ 04 95 76 70 00 : & theatredepropriano.com

Naturel pas naturel

Ce qui est «naturel» va-t-il de soi? Ainsi, par exemple, le rapport de l'homme, ou de la société, à la nature est-il vraiment «tout naturel» et ce de manière immuable? Ou bien est-il plutôt affaire de contexte, de point de vue, de la manière dont on envisage le monde et l'humanité? Co-organisée par le Palais Fesch-musée des Beaux-Arts et le Fonds régional d'art contemporain (Frac) de Corse, cette exposition propose de faire découvrir comment, en prise avec les réalités de leur temps, des artistes se sont exprimés, positionnés sur cette question. Pour ce faire, elle fait se rencontrer et se confronter des œuvres d'art ancien et des œuvres d'art contemporain, extraites des collections du Palais Fesch et du Frac de Corse, ou encore prêtées par d'autres musées des Beaux-Arts et Frac. Elle sera du reste l'occasion d'exposer pour la première fois en Corse des œuvres de Pablo Picasso. ■

Du 19 janvier au 30 avril. Palais Fesch-musée des Beaux-Arts, Ajaccio.

☎ 04 95 26 26 26 & www.musee-fesch.com/





Televisiò lucale corsa

Télévision locale corse



30

Balagne, Cortencis

Lundi 15 Janvier

9h00 Settimanale - 9h45 Jeunesse - 11h45 Fiera di l'Alivu Montegrossu - 11h55 Délire Sur le Net - 12h25 Les Toqués du Sud - 12h30 Settimanale - 13h15 Une pincée de plumes - 14h30 Una Parolla Tanti Discorsi - 16h05 Zikspotting - 17h10 Noob - 17h55 A votre Service - 18h30 Hector le facteur - 19h10 12ème rallye de Balagne - 19h30 Nutiziale - 19h40 Tocc'à Voi - 20h10 Fiera di l'Alivu Montegrossu - 20h25 Une pincée de plumes - 21h15 Zikspotting - 21h30 Noob - 22h30 Nutiziale - 22h40 Zikspotting - 23h05 Tocc'à Voi - 0h00 Nutiziale

Jeudi 18 Janvier

9h00 Nutiziale - 9h10 Jeunesse - 10h55 Tocc'à Voi - 11h25 Ci Ne Ma - 11h40 Délire Sur le Net - 12h05 Clips Musicaux - 12h25 Les Toqués du Sud - 12h30 Nutiziale - 12h40 Les paysans de la mer - 14h30 Fête de la musique - 16h50 Ci Ne Ma - 17h05 Associ - 18h30 The Jon Spencer blues explosion - 19h15 Zikspotting - 19h30 Nutiziale - 19h40 Changtang, des hommes, des chevaux et des Dieux - 20h35 Calvin Harris - 21h40 Hector le facteur - 22h20 Noob - 22h30 Nutiziale - 22h40 Tocc'à Voi - 23h10 The Jon Spencer blues explosion - 0h00 Nutiziale

orange™

30

National

SFR

390

National

Mardi 16 Janvier

9h00 Nutiziale - 9h10 Jeunesse - 10h30 Associ - 11h00 Zikspotting - 11h15 Hector le facteur - 12h20 La Terre Vue du Sport - 12h25 Les Toqués du Sud - 12h30 Nutiziale - 12h40 Tocc'à Voi - 13h20 The Jon Spencer blues explosion - 14h30 Calvin Harris - 16h45 Zikspotting - 17h10 The Jon Spencer blues explosion - 17h55 Una Parolla Tanti Discorsi - 18h45 Tocc'à Voi - 19h15 Ci Ne Ma - 19h30 Nutiziale - 21h30 The Jon Spencer blues explosion - 22h30 Nutiziale - 22h40 Una Parolla Tanti Discorsi - 23h30 Autoroute Express - 0h00 Nutiziale

Vendredi 19 Janvier

9h00 Nutiziale - 9h10 Jeunesse - 11h10 Henri Alleg, l'homme de la question - 12h00 Délire Sur le Net - 12h25 Les Toqués du Sud - 12h30 Nutiziale - 12h40 12ème rallye de Balagne - 13h05 Hector le facteur - 13h45 Zikspotting - 15h45 Changtang, des hommes, des chevaux et des Dieux - 16h50 Zikspotting - 17h05 Fête de la musique - 18h15 Les paysans de la mer - 19h30 Nutiziale - 19h40 Associ - 20h10 Ci Ne Ma - 20h25 Hamilton de Holanda - 22h20 Noob - 22h30 Nutiziale - 22h40 Une pincée de plumes - 23h35 A votre Service - 0h00 Nutiziale



95

Bastia



30

National

Mercredi 17 Janvier

9h00 Nutiziale - 9h10 Jeunesse - 11h10 Des hommes d'influence - 12h00 Délire Sur le Net - 12h25 Les Toqués du Sud - 12h30 Nutiziale - 12h40 Henri Alleg, l'homme de la question - 13h35 Ci Ne Ma - 13h50 Zikspotting - 14h30 Hamilton de Holanda - 15h30 12ème rallye de Balagne - 17h35 Zikspotting - 17h50 Une pincée de plumes - 18h40 Des hommes d'influence - 19h30 Nutiziale - 19h40 Les paysans de la mer - 20h50 Fête de la musique - 22h00 Associ - 22h30 Nutiziale - 22h40 Una Parolla Tanti Discorsi - 23h30 Noob - 0h00 Nutiziale



Diffusion 24h/24 - 7j/7



Vente d'espaces publicitaires



Prestations de services



Programme.telepaese@gmail.com



06.74.08.45.96



www.telepaese.corsica





LE SAVIEZ-VOUS ?

Ventes, cessions d'entreprises
et fonds de commerce.
Actulégales.fr publie chaque
jour les meilleures opportunités.



Actulégales.fr, avec votre journal

Actulegales.fr

Tous les jours, toutes les annonces légales entreprises